

DOLLARD DES ORMEAUX

« Ils sont les vivants et nous sommes les morts. »

Pierre Aguéant.

I

*Nom charmant, nom sublime, ô Dollard des Ormeaux...
Qu'il est de force, qu'il est de grâce en ces mots...
Ce nom chante comme un printemps dans les broussailles,
Eclate comme un feu dans l'ardeur des batailles;
S'élève et vibre ainsi que l'onde aux flots rythmés,
Est doux comme le nom des êtres bien-aimés...
Il était noble et jeune, il venait de la France;
Son grand coeur était plein de force et d'espérance;
Son cerveau ne formait que de nobles desseins,
Son rêve était celui des héros et des Saints...
Avec joie il est mort pour sauver la patrie...
Chantons partout son nom avec idolâtrie.
Car son corps est tombé tout couvert de son sang,
Et son nom glorieux brille, resplendissant*

II

*Mais qu'à nos yeux ta gloire est futile, ô jeune homme,
Et que nous sommes loin de tout ce que l'on nomme
Héroïsme, vertu, bravoure, dignité...
Que notre ombre, ô Dollard, est loin de ta clarté.*

*Le monde, vil troupeau qu'une eau stagnante abreuve,
 Ne voyant rien de grand qui l'attire ou l'émeuve,
 Sceptique, et dévoré du feu de son désir,
 S'élançe éperdûmnet vers l'ignoble plaisir.
 Ce port majestueux, cette superbe ville
 Que tu sauvas jadis de l'embuscade vile,
 Où ton ombre sans doute a plané bien souvent,
 Montréal n'est plus qu'un repaire où tout se vend,
 Où le vice croupit dans des greniers immondes,
 Où l'on voit — groupe sombre et troupes vagabondes,
 Serrant leurs vils écus entre leurs poings maudits
 Dans les bouges joyeux ricaner les bandits...*

III

*Du côteau verdoyant où ta blanche statue
 Evoque ta grandeur, et ta voix qui s'est tue,
 O mort, — toi qu'on devrait ne nommer qu'à genoux —
 Que ta grande ombre plane encore autour de nous...
 Que ton geste pétri de vaillance et d'adresse
 Renaisse foudroyant... Que ton grand corps se dresse,
 Et que ton oeil hautain pleure sur la cité
 Où de lâches vendeurs trahissent la beauté.
 Que ton front, rayonnant de gloire et de souffrance,
 Eclaire l'avenir de notre jeune France,
 Et pour nous enflammer aux ardeurs d'autrefois
 Que ta muette bouche ait encore une voix.*

Blanche LAMONTAGNE-BEAUREGARD.

L'ÉMIGRATION A LA VILLE

L'émigration à la ville est un fait de tous les pays et de tous les temps. Cet exode des ruraux vers les cités a toujours préoccupé les esprits dirigeants, les économistes et les penseurs. L'histoire semble prouver qu'une certaine émigration est un phénomène normal, même nécessaire aux besoins sociaux et économiques des nations et que vouloir l'empêcher est inutile. Le cultivateur peut difficilement garder chez lui tous ses fils et accorder à chacun une terre; le goût de la colonisation n'est pas commun à tous les ruraux. D'un autre côté, les diverses activités industrielles, ouvrières et commerciales, demanderont toujours des bras pour s'établir et se développer. C'est, croyons-nous, une loi économique à laquelle il faut se soumettre. Cependant, n'importe-t-il pas de conserver à la terre ceux qui constituent la population des paroisses actuelles de notre pays et de se préparer à garder la future génération?

* * *

Dans le cadre d'un article de revue, il est impossible d'approfondir toutes les causes de l'émigration à la ville, et de les envisager sous leurs nombreux aspects. Aussi esquisserons-nous simplement ce que nous croyons être les principaux motifs qui ont déterminé cette émigration. D'ordre matériel, moral ou professionnel, ces motifs, pour le rural, se ramène presque toujours au désir d'*améliorer son sort*. Nous faisons, bien-entendu, une distinction entre l'abandon systématique des terres et le départ par insuffisance de moyens.

Voyons d'abord la cause d'ordre matériel. « Quand ça paie, cultiver, on ne cherche pas à aller ailleurs... » Il y a du vrai dans ce dicton populaire. La faiblesse relative des rendements, les cultures mal appropriées, le déséquilibre entre la production et la consommation, le manque d'adaptation d'un grand nombre de fermes aux conditions présentes de l'agriculture, autant de causes qui ont déterminé le cultivateur (souvent victimes des circonstances, il est vrai,) à émigrer, en vue d'un sort plus désirable.

Si nous jetons un regard en arrière, nous constatons qu'en moins de vingt-cinq ans un bouleversement s'est produit dans toutes les sphères de l'activité agricole, commerciale et industrielle. Les conditions sociales et économiques ont été changées; les rapports même des hommes entre eux ont été modifiés et une révolution pacifique, mais une révolution tout de même, a agi sur tous, sur les cultivateurs comme sur les autres. L'industrialisation, (employons ce mot barbare...) le machinisme en agriculture, et bien d'autres facteurs sont encore venus compliquer la vie rurale. En face de cette situation nouvelle, désemparé parce que non préparé, l'agriculteur (plusieurs du moins) s'est vu avec sa famille dans l'obligation d'émigrer, pendant que dans l'esprit d'un grand nombre d'autres s'implantait l'impopularité de l'agriculture.

L'achat des terres à la hausse, la production des denrées agricoles à un prix de revient trop élevé, une administration défectueuse des fermes, des récoltes de produits inférieurs, et, pour couronner le tout, le contrecoup de la dernière guerre avec sa période de réajustement, suivie de la difficulté accrue des échanges commerciaux :

encore une série de causes qui détiennent leur part de responsabilité, dans la dépopulation de nos campagnes.

Un économiste français, M. Jules Méline, écrivait avant la guerre :¹ « Tous les économistes, tous les hommes d'affaires, tous les industriels sont ici d'accord sur le principe : pour qu'une usine atteigne son maximum de prospérité, il faut avant tout *qu'elle produise à bon marché et qu'elle produise beaucoup*. Or, pour produire à bon marché, il faut avoir le minimum de frais de fabrication et minimum de frais généraux. » Ce que l'on dit ici de l'industrie, peut s'appliquer aussi à la production agricole. Souvent, deux cultivateurs, dans des conditions identiques, produisent une récolte, avec des prix de revient dont la différence saute aux yeux. L'un produit avec profit, pendant que l'autre se ruine. Ne l'oublions pas, l'agriculture est une science, mais l'administration d'une ferme est une affaire. L'on atténuera, dans l'avenir, une trop grande émigration, en dirigeant les efforts des cultivateurs vers un point très important, selon nous : *la diminution des prix de revient et l'augmentation des rendements de la ferme*.

* * *

Parmi les causes de l'émigration vers les villes, il en est qui n'ont rien à voir avec les misères de la vie rurale ni l'impossibilité matérielle de vivre à la campagne. Elles procèdent des moeurs nouvelles, des facilités de communication, d'un désir immodéré de jouissances. Ce sont les douceurs et les enchantements apparents de la vie urbaine qui attirent les jeunes ruraux (un certain nombre du moins) vers les cités trompeuses. Et tel mal devrait être appelé *désertion* et non émigration.

¹ *Le retour à la Terre*, Jules Méline.

L'aversion pour la campagne, le mépris pour l'*habitant*, le découragement, dont parle le Père Adélarde Dugré, dans une brochure éditée par l'E. S. P.,² constituèrent, en maints endroits des causes certaines d'émigration.

Ajoutons l'individualisme qui vient peut-être des conditions même de la vie isolée du cultivateur. Et qui sait si le manque de délassements légitimes à la campagne et le peu de confort, quelquefois d'hygiène, n'ont pas été pour quelque chose aussi dans notre dépopulation rurale?

Doit-on classer sérieusement, parmi les facteurs de l'exode rural, le petit nombre de jeunes filles... de la campagne, éduquées et instruites, qui ne veulent pas marier un habitant...? Il y en a déjà eu, dit-on... Un des numéros du *Terroir*³ contient, à ce sujet, des réflexions intéressantes, que nous fournit M. G.-E. Marquis de Québec. L'on souligne une différence notable, entre le niveau intellectuel et moral des jeunes gens et des jeunes filles, en certaines régions. Mais pas telle, cependant, qu'une meilleure éducation et l'enseignement post-scolaire ne puissent atténuer ce « conflit d'âmes paysannes », comme le suggère M. Marquis. Tant vaut la femme, tant vaut la terre, dit le proverbe; et le cultivateur intelligent ne sera jamais assez bien marié. « La femme, au foyer de la famille, a une triple mission. Epouse d'abord, elle est la compagne et la collaboratrice de son mari. Mère, elle est l'éducatrice de ses enfants et la consolatrice de ceux qui dépendent de son cœur. Ménagère, elle assure le bonheur des siens, si elle sait

² *La Désertion des Campagnes*, A. Dugré, s. j.

³ *Le Terroir*, 1923.

être intelligente, ingénieuse et économe.⁴ Mais qui a plus besoin de cette femme intelligente et forte que l'homme de la nombreuse famille?

Le manque de confiance en lui-même et dans le succès de sa propre affaire, a naturellement conduit le cultivateur à des échecs fréquents. Depuis quelques années, les cultivateurs n'ont-ils pas un peu trop compté sur l'initiative des gouvernements pour améliorer et maintenir leurs exploitations? Il est difficile de leur reprocher cet état d'esprit. En pays neuf, où tout est à faire, l'Etat s'est vu souvent obligé de prendre des initiatives, au lieu de les susciter ou de les aider. « Aide-toi et le ciel t'aidera » : vieille formule vite remplacée chez nos gens par celle-ci : *Aide-toi, l'Etat t'aidera* . . .

Et que dire du manque d'intérêt à la tâche, du peu d'esprit d'ordre, ou d'amour du métier? Autant de qualités qui ont fait défaut et qui font qu'un habitant qui les possède, *prend le dessus*, comme disait un jour mon vieux voisin, Esdras Laquerre. . . La restauration agricole viendra surtout du cultivateur. Forcément, il devra compter sur lui-même. Jusqu'ici, n'a-t-il pas un peu trop compté sur les autres?

Il ne faut point perdre de vue la qualité de ces facteurs moraux qui ont contribué grandement à l'émigration. Contrairement à ceux qui désirent résoudre le problème par des remèdes d'ordre strictement matériel, nous croyons que les esprits clairvoyants ne devraient pas négliger ces facteurs spirituels dont l'influence est plus grande qu'on ne le croit, chez le peuple. « L'hom-

⁴ *Pour la Terre et le Foyer*, Alphonse Désilets, ingénieur agricole.

me est à la foi corps et âme, intelligence et sensibilité; il n'est pas divisé en compartiments... »

* * *

Nos productions coûtent trop cher, ça sert à rien de s'arbuter (s'arc-bouter) ! Et c'est vrai; le brave homme qui s'exclamait ainsi, touchait du doigt une plaie profonde; inconsciemment, il mettait en relief une cause d'exode rural qui se rattache à l'ordre intellectuel. Ne se sentant pas de taille à vaincre la matière par l'esprit, toute une classe de ruraux ont forcément quitté la terre.

Pénétrons-nous bien de cette vérité: « Les vrais maîtres de la production ne sont pas les capitaux ni les capitalistes. Ce sont *les hommes*, qui sont aptes à employer les capitaux, les leurs ou ceux d'autrui, et qui sont aptes à *diriger* la technique et la main-d'oeuvre. Le capitaliste à qui manque ces aptitudes essentielles ne demeure pas longtemps en possession de ces capitaux. Au contraire, le vrai chef de production peut commencer une entreprise sans capitaux: il ne tardera pas à les acquérir. »⁵

Nous connaissons des cultivateurs du comté de Portneuf, où nous vivons depuis quinze années, qui ont commencé leur carrière sans capitaux et dont la situation est enviable, par le temps qui court. D'autres, malheureusement, ont débuté avec des capitaux et sont en faillite actuellement. Les premiers, doués d'aptitudes et de qualités de l'esprit propres à leur état, sont parvenus à maîtriser les problèmes de leur profession; les seconds, sans compétence, furent vaincus malgré leurs

⁵ *L'Economie nouvelle*, Georges Valois.

capitiaux, par les lois inexorables de la nature. L'administrateur d'un domaine requiert des aptitudes, des capacités et une préparation. C'est pourquoi l'impréparation professionnelle a occasionné l'exode d'un grand nombre de ruraux. Et même ne serait-ce pas le mal qui fait végéter la généralité des cultivateurs de notre époque? Aujourd'hui l'agriculture est une industrie, un commerce, une science. Celui qui en ignore les lois ou dont les talents sont inférieurs, se dirige fatalement vers la faillite.

M. Charles Gagné, professeur d'économie rurale à l'École d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, affirme :

« que 60 pour cent de nos cultivateurs ne s'inspirent d'aucune notion scientifique dans l'exploitation de leurs champs et de leurs animaux. Ces gens cultivent ou croient cultiver à la manière de leur père ou de leur grand-père. Les principes de la préparation du sol, de la sélection des semences, de la rotation des cultures, de l'alimentation et de l'élevage du bétail, de même que les moyens de lutte contre les maladies des plantes ou des animaux, leur sont inconnus. »

En conclusion, M. Gagné croit que :

« Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si, aux heures de crise, les déficits s'accumulent de façon désespérante chez tant d'agriculteurs. On pourrait probablement affirmer que les revenus de 20 pour cent de ces derniers, depuis près de trois ans, ne paient pas l'intérêt sur les capitaux qu'ils ont engagés dans l'agriculture. »

Ce qui a manqué à ceux d'hier, serait-il sage de ne pas l'assurer aux hommes de demain? Fournissons-leur les armes qui ont manqué à la génération actuelle. Malgré les progrès déjà réalisés, il y aurait encore beaucoup à faire, en ce sens, dans l'enseignement primaire, moyen et supérieur, chez les filles comme chez les garçons. Nous serions bien mal inspiré, si nous allions re-

fuser de rendre justice aux efforts déjà faits dans le domaine de l'enseignement et de la propagande agricoles. Ne dédaignons pas, non plus, le travail accompli à la campagne, par l'Etat, le clergé, nos agronomes et nos professeurs d'agriculture. Mais cette merveilleuse besogne d'éducation ne doit pas s'arrêter, et, assurément, pourrait encore se parfaire.

La cause principale, peut-être, qui a produit l'émigration vers les villes, c'est l'inaptitude d'une catégorie de cultivateurs à maîtriser les problèmes de l'agriculture. On a cru trop longtemps, chez le peuple comme chez l'élite, qu'on est toujours assez instruit pour cultiver. Le manque d'une élite rurale solidement outillée, n'a-t-il pas contribué à la panique et au départ d'une quantité de désorientés?

Voici l'expérience faite. Que cette expérience, proche de nous, nous serve de premier enseignement. Contre les menaces possibles de l'avenir, dressons donc, en guise de remède, — chez les cultivateurs comme chez les techniciens agricoles, — les forces victorieuses du *Savoir conquérant*. La victoire est à ce prix.

On sait l'influence profonde qu'exerce sur la masse une élite rurale qui sait vaincre, et prodiguer, dans son ambiance, l'exemple et l'encouragement. A quoi bon une armée d'agronomes et de professeurs dévoués et qualifiés s'ils ne sont pas compris, (moralement et techniquement) par l'homme des champs? Quelques-uns se demandent si, depuis vingt ans, en général, l'enseignement donné aux écoles primaires, dans les académies et couvents de la campagne, malgré les merveilles opérées ici et là et dont le bel exemple aurait dû être imité, si cet enseignement a été pénétré de sa mission agricole,

par sa mentalité, son programme et ses aspirations? Nos cultivateurs ont-ils eu, après le stage scolaire, des moyens de formation et d'instruction? Je le sais: beaucoup d'initiatives, de la part du gouvernement et du clergé, ont opéré avec succès. Cependant, il importe que ces initiatives se généralisent davantage et que des oeuvres nouvelles répondent aux besoins nouveaux.

En face de l'émigration, l'on a compris les responsabilités de notre enseignement primaire. C'est pourquoi le nouveau *Programme d'études* rural fut organisé. Ce programme est parfait, si on l'exécute et si une sanction efficace lui est accordée. Quant à l'enseignement moyen ou régional agricole, pour la formation professionnelle des jeunes cultivateurs, il est en voie de formation. Cet enseignement a donné de merveilleux résultats en certains pays, particulièrement en Belgique où une quarantaine d'écoles de ce genre produisirent la restauration de l'agriculture, comme l'a si bien dit un jour devant nous à Malines, Son Eminence le Cardinal Mercier. Il serait bon de prendre exemple sur ces pays.

Nous n'ajouterons point que nos instituts supérieurs d'Oka et de Sainte-Anne de la Pocatière doivent élargir les cadres de leur enseignement, s'outiller pour les développements agricoles futurs, préparer des compétences pour la vulgarisation des connaissances scientifiques agricoles. Ces écoles rempliront leur mission si elles préparent des éveilleurs d'énergies paysannes, des guides pour la restauration de l'agriculture de la Province de Québec.

L'émigration vers les villes, problème national, devrait aussi intéresser la future classe dirigeante.

J'entendais une personnalité éminente, lors d'un récent congrès, émettre l'idée « que l'église et la nationalité canadiennes y gagneraient, si des notions, sur les devoirs professionnels, vis-à-vis les agriculteurs, étaient données dans nos collèges classiques et si les mêmes notions étaient inculquées, dans les séminaires, aux jeunes lévites que la carrière apostolique dirigera vers les paroisses rurales ». L'on nous dit que cette formation du clergé rural est déjà commencée dans quelques séminaires. Tant mieux. Notre peuple a besoin d'appui, d'encouragement et de direction. Notre clergé lui a fourni tout cela depuis la conquête, et nous attendons toujours les mêmes services de son dévouement et de sa générosité.

* * *

La conservation du capital humain à la campagne viendra d'une longue préparation de ce capital humain à son travail et à son rôle bienfaisants pour la nation. Un agriculteur pratique disait récemment au sujet de la dépopulation : — *Ça a pris du temps à venir, ça prendra du temps à guérir.* Voilà le parler d'un sage ! Les remèdes immédiats et absolument guérisseurs ne sont pas connus. C'est encore l'éducation et l'instruction agricoles, le vouloir et le savoir, qui solutionneront, de la meilleure façon, l'important problème qui nous occupe. Personne ne peut avoir avantage, pensons-nous, à se désintéresser des problèmes agricoles. L'agriculture fait partie intégrante de la nation et lui assure d'abord le pain quotidien. Chaque classe de la société compte sur elle ; en retour, la Terre canadienne a droit de compter sur toutes les unités du pays.

Jean-Charles MAGNAN,

Ingénieur-agronome, Saint-Casimir, P. Q.

UN APÔTRE DE LA BONNE PRESSE

Le 26 février dernier, on déposait à Québec, dans la crypte de la vieille Basilique reconstruite, Mgr Paul-Eugène Roy, qui a laissé à ses prêtres un testament spirituel, où se reflète en beauté une âme d'évêque.

Mes bien chers collaborateurs,

De mon lit de mort, voici les conseils que Dieu m'inspire de vous laisser en guise de testament, et que je voudrais écrire avec les dernières gouttes de mon sang :

1. Un zèle ardent pour toutes les oeuvres de la Propagation de la foi, spécialement pour celles de notre Société des missions étrangères et de notre Séminaire Saint-François-Xavier.

2. Un dévouement inlassable et vraiment surnaturel pour toutes nos oeuvres d'Action Sociale Catholique, et en particulier, pour celles de la Presse catholique, de la tempérance et des unions ouvrières catholiques.

Veuillez agréer, avec ma plus affectueuse Bénédiction, les voeux que je forme pour que se réalise de plus en plus parmi vous ma suprême et permanente devise dans le Sacré-Coeur de Jésus : *Adveniat Regnum Tuum!*

✠ P.-E. Roy, arch. de Québec.

7 février 1926.

Ces lignes contiennent un programme de vie religieuse et sociale dont la mise à exécution fut l'oeuvre de l'énergique auxiliaire du vénéré cardinal Bégin, dont on semblait dire, à l'occasion de sa mort : « Nous ne le croyions pas si grand. » Nous ne voulons pas redire ici les hommages rendus au pasteur vigilant, au patriote

éclairé, à l'homme puissant par le verbe et l'action. Qu'on nous permette de n'exprimer notre admiration que pour son oeuvre de la presse catholique qu'il a créée et maintenue avec un courage sans défaillance.

L'homme est homme par la parole; c'est par elle qu'il manifeste son âme; c'est l'instrument de l'intelligence et l'arme de la force morale. Aussi bien, Jésus-Christ en a fait le moyen de la propagation de la foi: Fides ex auditu. Mgr Roy fut merveilleusement orateur; on l'a redit à bon droit, et je n'insiste pas. Mais il savait aussi que l'apostolat de la plume est nécessaire. Et bien vite il accepta de se dévouer à l'oeuvre de la bonne presse. Et pourtant, fonder un journal catholique, c'était un tour de force prodigieuse. Il y fallait un homme d'une initiative hardie et d'une activité intelligente qui se jouât des obstacles. Mgr l'archevêque de Québec jeta les yeux sur l'abbé Paul-Eugène Roy, qui s'était fait remarquer par sa vie intérieure intense, ses talents souples et variés, son énergie et sa bonté si bien alliées dans son grand coeur. Il fallait trouver des ressources financières considérables, organiser une maison avec tout un service d'imprimerie. Tâche gigantesque s'il en fut!

Là pourtant n'était point le plus gros obstacle. Chez nous, en beaucoup de milieux, on n'était guère convaincu de la nécessité d'un journal franchement catholique. L'opinion publique, « qui est la reine du monde », était déformée. Il fallait ramer avec énergie pour remonter un courant d'idées en train de s'accréditer sous l'action dissolvante de la presse jaune. Déjà, il est vrai, les Pères du premier Concile provincial de Montréal avaient écrit une lettre pastorale de grande envergure sur la presse. Dans ce document, on signale les abus qui s'étaient glissés dans l'accomplissement d'un devoir important. Avec

sa manière coutumière, Mgr Touchet, aujourd'hui le cardinal Touchet, dirait: « Les premiers prêtres du « sacerdoce de la presse » ne se lavèrent pas beaucoup les mains pour monter à leur autel. De là vient peut-être, qu'aujourd'hui encore, quelques-uns ne tiennent que petitement à la propreté. » En tout cas, la presse immorale comme le journal à spéculation, le journal malade de « servilisme politique », comme la presse hostile à la foi chrétienne, étaient flétris avec une liberté tout apostolique. Le plus difficile, peut-être en pratique, était de faire comprendre aux nôtres que la religion au Canada n'est ni « rouge, ni bleue », mais s'élève au-dessus de toutes les contingences humaines. La presse doit se faire l'organe de la vérité et du bien. Sa doctrine, elle la puise dans la révélation divine conservée dans l'Eglise. Elle la prêche en toute liberté, dût-elle déplaire à tous les partis politiques, quels qu'ils soient. Sa morale, elle la trouve gravée dans la conscience humaine illuminée par les splendeurs de la foi, et conservée dans les formules du vieux décalogue. La bonne presse doit le proclamer à temps et à contre-temps. Si les actes dans l'ordre privé ou dans l'ordre public et social ne cadrent pas avec les doctrines du Christ et de l'Eglise, la bonne presse les blâmera, parce qu'elle ne saurait pactiser avec le mal, et approuver ce que Dieu condamne. Evidemment pareil journal devait rencontrer des difficultés inhérentes à sa mission qui est de prêcher envers et contre tous le règne social du Christ et le salut de la nation. Il fallait toute l'énergie de Mgr Roy pour poursuivre l'entreprise commencée. Bien des fois, il a relu ce passage de la lettre de Pie X, pour se reconforter aux heures angoissantes de contradictions augustes:

« Le trait caractéristique de notre époque, c'est que,

pour tout ce qui regarde les façons de vivre et de penser, on s'inspire d'ordinaire des feuilles quotidiennes répandues partout. Il faut donc, pour guérir les maux de notre temps, employer des moyens qui soient appropriés à ces habitudes. C'est pourquoi aux écrits, opposons les écrits; aux erreurs propagées çà et là, la vérité; au poison des mauvaises lectures, le remède des lectures salutaires; aux journaux dont l'influence se fait sentir tous les jours, au moins le bon journal. Mettre de côté de semblables moyens, c'est se condamner à n'avoir aucune action sur le peuple et ne rien comprendre au caractère de son temps; au contraire, celui-là se montrera juge excellent de son époque qui, pour semer la vérité dans les âmes et la propager parmi le peuple, saura se servir avec adresse, zèle et constance, de la presse quotidienne.»

Dieu seul sait ce qu'il a fallu d'esprit de suite et de sacrifices au cher et vénéré Mgr Paul-Eugène Roy pour maintenir l'Action catholique dans son rôle de journal catholique, alors que, planant au-dessus des partis aux abois, elle devait donner une directive pour la solution des problèmes économiques, politiques, sociaux, nationaux ou internationaux, en ne tenant compte que des intérêts supérieurs de la morale, de la patrie et de l'Eglise. La fermeté dans la défense du droit, aurait-il pu dire avec Veillot, «quelque résultat immédiat qu'elle puisse avoir, vaut toujours beaucoup mieux que la sécurité personnelle qu'il faut acheter par le silence, lorsque le droit ordonne de parler». Et le journal ne s'est pas tu. Souhaitons qu'il parle toujours, au nom de la vérité et de la justice, pour apprendre aux hommes, comme l'a écrit notre Mgr Bourget, dans une lettre pastorale contre les mauvais journaux, «à servir la patrie utilement sans oublier les devoirs imprescriptibles de la religion».

Abbé Philippe PERRIER.

SAINTE THÉRÈSE DE L'ENFANT- JÉSUS ¹

Les laïques ont-ils raison d'écrire la vie des saints? Peuvent-ils s'aventurer en ce domaine laissé jusqu'ici aux théologiens? M. l'abbé Calvet ne m'a pas convaincu qu'il fallait répondre négativement à ces questions. Son intéressant article, publié récemment dans *Les lettres* sur l'hagiographie laïque, fait voir, il semble, plus d'avantages que d'inconvénients à ce genre de travail littéraire. Si les saints et les saintes sont en définitive les plus hauts types d'humanité, il n'y a que profit à les faire connaître, comprendre, aimer. Les laïques réussiront peut-être mieux que les hagiographes de carrière à montrer l'humanité dans les saints. Ainsi rapprochés de nous, ces élus gagneront notre sympathie, ramèneront nos pensées sur leur oeuvre et, qui sait? il s'en suivra un brin d'imitation. Certains écrivains laïques déformeront l'âme des saints qu'ils auront étudiés? C'est possible. Regrettons-le. Ces saints ne s'en porteront pas plus mal. Et il restera les autres livres, les beaux et bons livres, comme celui de M. Bernoville sur sainte Thérèse. Mettant en lumière des hommes et des femmes de premier plan, ils hausseront un peu les élans de notre humanité. Ces laïques, évoquant avec fruit un saint Paul ou une sainte Thérèse, seront demeurés fidèles à quelques mots d'ordre. « Avant de faire de la science, il faut croire à la science », recommandait Claude Bernard. Avant d'écrire des vies de saints, il faut croire à la sainteté.

¹ Par M. Gaétan Bernoville, directeur de la revue parisienne *Les lettres*, chez Bernard Grasset, éditeur. — En vente à la *Librairie d'Action française*, Montréal.

M. Bernoville fait un voeu. « Il serait souhaitable, écrit-il, que les fabricants de saints en bois fussent contraints de vivre une pleine journée — une seule d'ailleurs — d'intégrale sainteté. Ils en resteraient sur le flanc pour longtemps ». Soyons moins cruel pour les fabricants de vies de saints. Quel dommage si quelques-uns d'entre eux restaient ainsi sur le flanc, la plume en l'air. Souhaitons que du moins ils croient à la sainteté, aux sources mystérieuses, spirituelles, divines, où leurs héros puisèrent le secret de leur valeur et la fécondité de leur vie.

* * *

M. Bernoville n'eut garde d'omettre cette précaution. Et c'est ce qui fait de son histoire de Thérèse de Lisieux un livre où, à côté de fortes qualités d'écrivain, se découvre le succès de l'auteur à dévoiler le véritable héroïsme de Thérèse, le sens, la leçon de sa courte existence. Ce livre aura un lendemain chez les lecteurs qui le liront du même coeur avec lequel l'auteur l'écrivit.

La tâche de commenter la vie de Thérèse n'est pas facile. Les grands faits de cette existence sont, depuis quelques années, connus de tous. Son *Histoire d'une âme*, les brochures et les articles que provoqua sa canonisation, portèrent son nom aux quatre coins du monde catholique. C'est le mérite de M. Bernoville d'avoir jeté sur cette enfant lumière nouvelle, d'avoir, par l'exactitude et l'émotion qui marquent chacune des pages de son livre, rendu plus attirante cette Française de si haute marque.

Que dégager dans cette existence? Quels traits seront mis en relief? Vingt-quatre années de vie, dont dix, vécues au fond du plus austère des cloîtres, ne donnent guère à glaner. Thérèse naît à Alençon le 2 janvier 1873, entre au Carmel de Lisieux le 9 avril 1888 — à 15 ans —,

meurt le 30 septembre 1897, est canonisée en 1925. Cinquante ans lui suffisent à gagner la gloire suprême. En cinquante ans elle franchit toutes les étapes et, placée sur les autels, devient l'une des saintes préférées des catholiques. Avec quel rythme rapide et majestueux se déroule pour Thérèse la chaîne d'événements apparemment ordinaires. La première idée qu'évoque cette existence est celle de la prédestination. Seules, pense-t-on, les âmes de choix, les âmes auxquelles la Providence ménage des grâces particulières, peuvent voir leur destin se réaliser en un éclat pareil. Et avec ce mystère des appels divins à certaines âmes humaines, c'est l'inquiétante attitude des autres qui mènent dans l'ombre leur vie aux couleurs païennes, et ne connaissent que les préoccupations terrestres, l'aridité spirituelle.

C'est contre cette vue pessimiste et déprimante que veut lutter M. Bernoville. Et c'est par là que son livre fortifie. Les moindres petits faits, reliés à la vie de Thérèse, lui révèlent de rares qualités d'intelligence, de coeur, de fermeté. Les jours de cette petite fille et de cette carmélite lui manifestent la volonté, soutenue évidemment par la grâce divine, mais la volonté luttant sans cesse, la volonté dominatrice, victorieuse de deux adversaires : Thérèse elle-même et son milieu.

Ses soeurs rapportent, elle-même l'avoue, qu'aux jours de l'enfance sa nature n'était pas commode, étant portée à maints défauts, à la colère, à l'orgueil, à l'indépendance, voire à la coquetterie. Elle conquiert vite et conserva la maîtrise de soi. Ce ne fut point par la pratique de mortifications exceptionnelles, macérations, disciplines barbelées, chaînes et pointes de fer. Elle mit en lumière, en les pratiquant, la sanctification possible par le devoir

quotidien accompli sans fléchissement, l'héroïsme à faire extraordinairement les menues choses de la vie. Elle prouva que les sacrifices exercés dans les moindres choses sont parfois plus lourds et plus méritoires que les grandes douleurs volontaires. « Quand la nourriture est à mon goût, j'en bénis Dieu, disait-elle ; quand elle est mauvaise, c'est alors que j'accepte la mortification. Cette mortification non cherchée me paraît la plus sûre et la plus sanctifiante ».

Partir en guerre contre elle-même dans le domaine spirituel, et gagner le combat par l'abnégation, les petits sacrifices cachés, la fidélité aux plus petits devoirs, par une surveillance constante dans les moindres détails, par l'observation minutieuse, littérale de toutes les prescriptions, en un mot rechercher la perfection dans les riens de la vie, telle fut sa maxime, telle fut la cause de son incomparable grandeur. Il y faut une complète possession de son âme, par une volonté toujours tendue, une constance qui est pur héroïsme. « Thérèse, écrit M. Bernoville, n'a pas traduit la force qui l'habitait en gestes extraordinaires, en macérations inouïes. Elle s'est simplement emparée silencieusement du détail quotidien pour en faire une oeuvre de volonté, de patience obstinée, de détachement d'elle-même. Le génie propre de sa sainteté a été précisément ce triomphe, volontairement obscur, sur la difficulté que personne, sauf elle, ne voyait ».

Et parce que sa vertu n'était pas tapageuse, on ne la vit pas. « S'étant appliquée à n'être héroïque que dans les petites choses tout ordinaires, comme elle disait, elle réussit ce prodige d'être sainte sans, pour ainsi dire, qu'autour d'elle on s'en aperçut ». Il est remarquable que personne ne découvrit la valeur de cette âme. Nul

n'en prit la vraie mesure. La plupart passèrent à côté d'elle sans soupçonner de quelle trempe elle était. Quelques-uns lui furent même hostiles. Et ce fut encore occasion pour sa volonté de se manifester, trouver nouveaux moyens de se sanctifier.

A 14 ans elle veut entrer au Carmel. Novation. Est-il possible d'entrer si jeune en un tel lieu? Et, supérieur, grand vicaire, évêque se retranchent derrière le règlement. Thérèse y met tant d'obstination que la porte s'ouvre enfin. Le cloître, que réclame son âme sainte, lui est offert. Tous ces supérieurs avaient raison, mais ils ne voyaient rien. Il est presque amusant de relire l'homélie du chanoine Delatroëtte, supérieur du Carmel, opposé à l'entrée de cette novice et qui ne désarma jamais : « Ma révérende Mère, je vous présente cette enfant de quinze ans. C'est vous qui avez voulu son entrée, je souhaite qu'elle ne trompe pas vos espérances, mais je vous rappelle que vous en porterez toute la responsabilité ». Responsabilité qui fut légère, on l'avouera. Et il se trouve que, cette fois au moins, ce fut la prieure qui eut raison et non M. le supérieur.

Ce ne fut pas le seul genre de difficulté que Thérèse rencontra. Il lui fallut remplir le « prodigieux programme d'héroïsme » que le Carmel impose à ses soeurs, le réaliser pendant dix ans dans le silence, l'oubli, l'emprisonnement volontaire. M. Bernoville note que le Carmel de Lisieux, à l'époque où Thérèse y entra, n'était point dans une de ses époques spirituelles les plus florissantes et que Thérèse dut réagir sur ce milieu plus qu'elle ne fut portée par lui. Il lui arriva même de souffrir de certains caractères âpres et nerveux, toujours enclins à faire souffrir les autres, fussent-ils placés dans les collectivités, voire une communauté religieuse. « Un des mys-

tères de cette destinée tout intérieure est que le milieu lui a toujours été d'un faible secours..... Elle était de la trempe des héros et la grâce la façonnait de jour en jour, donnant à sa force la pureté et la résistance de l'acier.... Je ne crois pas que cette force en elle se soit manifestée avec plus d'éclat que dans la façon dont elle porta l'isolement de son coeur ». Thérèse supporta, rayonna de bonté, fit servir souffrances et travaux quotidiens à conquérir la plus haute gloire, celle des saints. Que de sacrifices elle mit à son crédit. Malade, elle continuait de se soumettre aux ordres de ses supérieures, observant à la lettre leur règlement. « N'alla-t-elle pas, un jour, après une séance où on lui fit cinq cents pointes de feu, laver du linge au jardin par un jour d'hiver ? Glacée jusqu'au coeur et défaillante, elle poursuivit cependant sa besogne jusqu'au bout ».

L'unité fut la base de sa vie, « lisse, droite, d'un seul jet, comme un beau platane. Et c'est là le chef-d'oeuvre d'une volonté qui correspondait à la grâce avec une extraordinaire vigueur ». Chef-d'oeuvre d'une volonté, appuyée sur l'aide de Dieu, telle fut la vie de Thérèse de Lisieux. Tel est le fond de son incomparable valeur.

* * *

Etonnante destinée. Petite fille née dans une ville de France. A l'âge de quatre ans elle perd sa mère. Un père dévoué et de grandes soeurs veillent sur son enfance. Durant 10 ans, elle traverse comme une ombre les couloirs silencieux du cloître. Et tandis qu'elle se glisse discrètement de sa cellule à la chapelle, du réfectoire au jardin, elle demeure constamment attentive à observer le règlement et à faire plaisir aux autres. Elle prie et souffre. Quelques années après sa mort, c'est, dans ce vingtième siècle si besogneux, la sainte la plus estimée, la plus admira-

rée, la plus priée, au point que le dominicain Petitot écrivait récemment : « Après la Vierge Marie, il n'est pas de sainte qui soit aujourd'hui autant invoquée dans la chrétienté que sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus ».

En des pages de très belle envolée, M. Bernoville précise la mission que, grâce à ce culte universel, Thérèse remplira dans notre société moderne. Il n'a garde de fermer les yeux sur les puérités que cache parfois cette dévotion. Il classe les admirateurs de cette sainte nouvellement offerte à nos prières. Les uns se composent de sa vie une fade légende, attendant des miracles comme les enfants les cadeaux de Noël, demandant, par exemple, à Thérèse que le train arrive à l'heure pour ne pas manquer le théâtre. D'autres, fétichistes de Thérèse si l'on peut dire, portent sa médaille et, à cause de cela, se croient tout permis, imitateurs de ces automobilistes qui, pour avoir collé l'effigie de saint Christophe à la partie la plus boueuse de leur machine, pensent pouvoir sans danger courir à cinquante milles à l'heure. Quelques âmes voient Thérèse sous l'angle, seul juste, remarque M. Bernoville, de son héroïsme continu. L'auteur aurait pu aisément allonger cette liste, en pensant aux moniales qui, dans leurs monastères ou leurs abbayes, imitent la belle carmélite, aux petites filles qui, matin et soir, en un coin de leur chambre, prient mains jointes devant la statue dorée de Thérèse. Et puis, il y a les autres, nous tous, la foule.

Enchaînés par les obligations de la besogne quotidienne, ballotés par les réalités mouvantes, attristés et lassés par tant d'égoïsme, de luttes fratricides, de rancunes et de haines dont nos jours sont remplis, nous trouvons paix et repos à regarder la vie de la petite soeur Thérèse. Sa mission est de mettre sous nos yeux un exem-

ple de volonté et d'héroïsme, nous amener à croire à la vie intérieure, à lever nos âmes vers les puissances spirituelles. Le livre de M. Bernoville nous y aidera. Méditons ces pages fortes et d'un si vif intérêt. En le lisant nous sentirons mieux l'influence heureuse que laissent après elles les belles âmes, l'enseignement et l'exemple que comporte leur vie. M. Bernoville réussit le projet qu'il conçut, rappeler qu'« aucune sainte n'est plus proche de nous dans le temps, dans l'espace, par le caractère de sa mission » ; que Thérèse « voulait, d'une ardente volonté, être mêlée à notre temps, à notre pensée, à nos peines, à notre action, pour les rajeunir, les secourir, les renouveler » ; qu'elle mena, « avec une volonté de fer qui n'enlève rien à sa grâce incomparable, la plus âpre des luttes intérieures », qu'elle soutint « ce prodigieux effort, parce que son but n'était rien moins que la conquête spirituelle du monde ». La leçon de Thérèse s'adresse aux individus et aux peuples. Aux premiers elle montre « le prix du détail et des difficultés de la vie quotidienne », elle enseigne « à faire de chaque instant de sa vie une conquête », à demeurer « sans fléchissement dans le devoir quotidien » ; aux seconds elle rappelle qu'il leur faut posséder de « grands seigneurs de l'esprit », qu'« une nation se meurt quand elle vient à manquer de ces entraîneurs prodigues, de ces héros d'avant-garde qui ont pris, une fois pour toutes, le parti de s'oublier, ou quand elle cesse de les admirer et de les suivre ».

M. Bernoville regrette de ne pas avoir été le sonneur de cloches qui, le 4 janvier 1873, de la cathédrale de Notre-Dame d'Alençon, annonça le baptême de Thérèse. Il fit mieux. Son livre, relatant cette prodigieuse vie, indique à la foule une étoile nouvelle pour se guider.

Antonio PERRAULT.

LES "PATRIOTES" DE 1837 ET LES CHATIMENTS DE L'ÉGLISE ¹

(1er ARTICLE)

Plus que tous les châtiments judiciaires et autres, les peines canoniques portées contre les « patriotes » de 1837-38 les éprouvèrent durement. Le gibet ou les déportations, le sac même de leurs villages ou de leurs fermes, leur eussent paru moins amers si une autorité auguste et vénérée n'y eût ajouté comme une malédiction.

Quelle fut, au juste, la nature de ces peines canoniques ? En quelle mesure ont-elles atteint les « patriotes » ? Voilà un point d'histoire où mettre un peu de clarté ne serait pas inopportun. De plus en plus les chercheurs s'attaquent à ces sortes de problèmes. Hâtons-nous de produire la vérité avant que la déforment les esprits malveillants. On verra, du reste, l'autorité ecclésiastique du temps sortir de l'épreuve, non pas diminuée, mais grandie.

* * *

Que savons-nous, tout d'abord, de la pensée de l'évêque canadien sur le mouvement insurrectionnel ? Par une progression arithmétique que rien ne justifie, l'on a prêté à Mgr Lartigue pas moins de quatre mandements sur la question. ² L'évêque de Montréal n'en écrivit en

¹ Au début de ces articles, je veux exprimer ma gratitude à M. le chanoine Albert Valois, qui m'a ouvert libéralement les archives de l'archevêché de Montréal, ainsi qu'à M. le chanoine Philippe Desranleau, de l'évêché de Saint-Hyacinthe, qui m'a fait bénéficier de ses amples recherches sur le même sujet. — L. G.

² Pascal Poirier, *Le Père Lefebvre et l'Acadie*, p. 56.

réalité que deux : l'un qui porte la date du 24 octobre 1837, antérieur par conséquent d'un mois tout au plus à l'engagement de Saint-Denis ; l'autre, du 8 janvier 1838, postérieur de trois semaines au « feu » de Saint-Eustache. A ces deux pièces, si l'on joint l'allocution de Mgr Lartigue à son clergé, lors du sacre de Mgr Bourget, le 25 juillet 1837, puis deux circulaires encore au clergé, la première, du 26 décembre de la même année, pour presser la signature d'une requête aux « trois branches » du parlement britannique, la seconde, du 6 février 1838, pour rendre grâces à Dieu du rétablissement de la paix, l'on tient là toute la pensée officielle de Mgr Lartigue sur les troubles politiques de l'époque.³

L'évêque de Québec, Mgr Signay, publie, lui aussi, deux mandements : un premier, le 11 décembre 1837, un second, le 6 février 1838. Ajoutons quatre circulaires au clergé québécois pour ordonner ou faire discontinuer des prières publiques, pour faciliter, à travers les paroisses du diocèse, le passage des troupes accourues des provinces du golfe, pour prescrire la signature d'une requête au parlement impérial contre l'union des deux Canadas. A cela se résume l'intervention de Mgr Signay dans l'insurrection canadienne.⁴

Que contiennent ces divers documents ? Aucun des écrits de l'évêque de Québec — disons-le tout de suite — ne profère contre les « patriotes », la moindre censure ou menace ou n'y fait même la plus lointaine allusion. On y trouve de simples exposés de doctrine sur les devoirs

³ *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents, publiés dans le diocèse de Montréal, tome I.*

⁴ *Mandements des évêques de Québec, tome III, pp. 368, 369-373, 374-381, 392.*

du citoyen envers l'autorité civile, des exhortations à la fidélité, des prescriptions de prières publiques pour le rétablissement de la paix. Il en faut dire autant du premier mandement de Mgr Lartigue, celui du 24 octobre 1837, mandement dit de « fidélité », pur exposé doctrinal qui se termine par un appel à la concorde et à la paix.

Cette première analyse des documents épiscopaux emporte avec elle une certaine gravité : elle permet d'affirmer qu'aucune peine canonique ne fut promulguée officiellement contre les insurgés, avant les divers engagements militaires de 1837, qui ont eu lieu, comme l'on sait, à Saint-Denis, le 23 novembre, à Saint-Charles, le 25 du même mois, à Saint-Eustache, le 14 décembre.

Nous opposerait-on l'allocution de Mgr Lartigue, lors du sacre de son coadjuteur, le 25 juillet 1837 ? Quelle fut, en réalité, cette allocution ? Il ne s'agit point, ainsi qu'on le pourrait penser, d'un sermon ou d'un avis officiel de l'évêque donné du haut de la chaire, mais bien d'un simple discours de banquet, à l'issue du sacre, et où le passage à l'égard des « patriotes » ne tint que le rôle d'une incidente. Les convives venaient de boire la santé du Pape ; l'évêque de Montréal proposa la santé du roi. Autour de lui se pressaient six évêques et plus de cent quarante prêtres ; dans la province les assemblées contre les résolutions Russell excitaient au plus haut point l'effervescence populaire ; l'occasion parut bonne à Mgr Lartigue de tracer à son clergé une ligne de conduite. Le lendemain de la fête, l'*Ami du Peuple* publiait ce résumé de l'allocution épiscopale, ce que le journal appelait

« l'extrait suivant des paroles prononcées hier par le chef de l'Eglise de Montréal » :

« Mgr l'Evêque de Montréal s'est levé et a dit que jamais il ne se présenterait une occasion aussi solennelle que celle-ci, qu'il voyait presque tout son clergé réuni et qu'il allait en profiter pour donner aux pasteurs des paroisses, des avis de la plus haute importance..... que les pasteurs devaient représenter à leurs ouailles qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime ni de transgresser les lois du pays; qu'ils ne doivent point absoudre dans le tribunal de la pénitence quiconque enseigne que l'on peut se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre, ou qu'il est permis de violer les lois du pays, particulièrement celle qui défend la contrebande, bien moins encore est-il permis d'absoudre ceux qui violeraient ces lois. »

Avons-nous là un texte authentique, officiel, et surtout intégral? Mgr Lartigue n'a-t-il rien dit de plus? Journal ardemment bureaucratique, l'*Ami du Peuple* coiffait son compte rendu de ce titre tendancieux: *La Religion vs. M. Papineau*, titre assez propre, on l'avouera, à inquiéter les esprits. Quelques passages mêmes de l'allocution ne laissaient pas d'éveiller quelque méfiance: le couplet loyaliste à propos du « gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre », sonnait plutôt faux dans la bouche de Mgr Lartigue, l'évêque le moins courtisan du monde; assez étrange aussi cette tirade contre la contrebande, d'une orthodoxie douteuse, et qui ne rallia que fort mal, à ce qu'il semble, le sentiment du clergé.⁵ Dès le 27 juillet, la *Minerve* émit des doutes plutôt graves sur l'authenticité de l'allocution; l'évêque, croyait-elle savoir, avait recommandé tout au plus à ses prêtres « de se renfermer dans les bornes de leurs attributions et de ne pas se mêler de politique ».⁶

⁵ *La Minerve*, 27 juillet 1837.

⁶ Voir aussi *La Minerve*, 3 août 1837, pp. 2-3, lettre d'un Rotturier; *Id.*, premier-Montréal du 7 août 1837.

D'autre part, l'*Ami du Peuple* qui, passait, parmi les « patriotes », pour « le journal du Séminaire », ⁷ pouvait avoir reçu des confidences particulières. Il ne paraît point, au surplus, que le journal se soit attiré le moindre désaveu, bien que ce compte rendu ait valu à l'évêque, selon sa propre plainte, d'être « continuellement assailli par les gazettes du Bas et du Haut-Canada ainsi que des États-Unis ». ⁸ Le plus grave, c'est qu'un témoin auriculaire, M. Paquin de Saint-Eustache, curé « constitutionnel » il est vrai, reproduit presque mot pour mot, dans le 3e vol. de ses *Mémoires inédits*, le texte même de l'*Ami du Peuple*. Tout au plus transpose-t-il l'allocution en discours direct et se permet-il, dans les derniers mots, une variante plus en accord avec la doctrine, sinon avec la grammaire. ⁹

Citerons-nous un autre témoin, mieux renseigné que le curé de Saint-Eustache, et qui n'est autre que Mgr Lartigue? Deux fois, entre autres, dans sa correspondance, l'évêque fait allusion à cette allocution du 25 juillet

⁷ *La Minerve*, 27 juillet 1837.

⁸ *Archives de l'archevêché de Montréal*, Lettres de Mgr Lartigue, Registre VIII, p. 436.

⁹ Voici ce texte de M. Paquin: « MM., comme il ne peut se rencontrer une occasion plus solennelle ni plus nombreuse que celle-ci, je dois en profiter pour donner aux pasteurs des paroisses quelques avis de la plus haute importance dans les circonstances spéciales où se trouve le pays, savoir: que les pasteurs devraient faire tous leurs efforts pour rétablir la charité et l'union parmi leurs ouailles; qu'ils devraient représenter à leurs paroissiens qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime, ni de transgresser les lois du pays; qu'ils ne devraient point absoudre dans le tribunal de la pénitence, quiconque enseigne ou qu'il est permis de se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre ou qu'il est permis de violer les lois du pays, particulièrement celle qui défend la contrebande, bien moins encore ceux qui les enseigne et les viole en même temps. » (Cité par Pascal Poirier, *Le Père Lefebvre et l'Acadie*, pp. 305-306).

let. Le 29 du même mois, il écrit à Mgr Signay qu'il a profité du sacre de son coadjuteur pour donner aux pasteurs de son diocèse, « quelques avis sur la conduite qu'ils doivent tenir dans le Tribunal de la Pénitence relativement aux affaires politiques du temps. »¹⁰ Le 5 octobre 1837, il écrit à Monsignor Maï, secrétaire de la Propagande à Rome, cette lettre plus explicite :

«...Depuis la dernière fois que j'ai écrit à Rome, les différends qui existent depuis longtemps entre notre Gouvernement civil et notre Chambre d'Assemblée, ont fait surgir, parmi nos peuples du Canada, un esprit révolutionnaire qui nous fait craindre de fâcheuses suites. Je me suis alors cru obligé de donner, non dans ma cathédrale, mais dans ma maison, à la plus grande partie de mon clergé assemblé, les avis nécessaires pour sa conduite dans le Tribunal de la Pénitence envers ceux qui prêchent la révolte contre le Gouvernement établi et un appel à nos voisins des Etats-Unis pour aider les rebelles à opérer notre séparation d'avec la métropole. »¹¹

Ces deux lettres prennent une valeur capitale. Si elles circonscrivent la portée de l'allocution, elles en attestent le fait et le caractère. Le compte rendu de l'*Ami du Peuple* n'y est pas confirmé de point en point; il appert toutefois qu'à son clergé l'évêque a fait beaucoup plus que recommander la prudence et l'abstention des manifestations politiques; il lui a donné une direction positive. Cette direction, on voudra bien le noter cependant, ne devra prétendre qu'à régir le « for interne », c'est-à-dire à juger au « Tribunal de la Pénitence », non point le cas de tous les « patriotes », mais, le langage de l'évêque est exprès, le cas des prédicants de révolte. Donc, pas plus cette fois qu'il ne le fera dans son mande-

¹⁰ Archives de l'archevêché de Montréal, Lettres de Mgr Lartigue, Registre VIII, pp. 409-410.

¹¹ Archives de l'archevêché de Montréal, Lettres de Mgr Lartigue, Registre VIII, p. 436.

ment du 24 octobre 1837, Mgr Lartigue n'a fulminé de peines canoniques au « for externe ». L'*Ami du peuple* du 26 juillet 1837, la *Montreal Gazette* du lendemain qui rapporte mot pour mot le compte rendu de son confrère, sont muets sur ce point. Muet également dans ses *Mémoires*, M. Paquin, le curé « constitutionnel » de Saint-Eustache, présent à la fête, et qui, ainsi que les deux journaux bureaucratiques, n'eût pas manqué d'agiter, comme une souveraine menace, les censures épiscopales, pour peu qu'elles eussent été vraiment promulguées. Que d'ailleurs l'on se reporte à la date du 25 juillet 1837, époque d'agitation purement oratoire, où la prise d'armes reste encore problématique, et l'on comprendra que l'évêque ait visé tout au plus les agitateurs, bien loin de fulminer hâtivement contre des insurgés simplement probables. Quand on voit la même autorité épiscopale n'oser parler à son peuple, par mandement public, qu'un mois à peine avant les premiers coups de feu, rien d'une telle conduite ne révèle le goût des interventions intempestives. L'on croit plutôt deviner les longues angoisses qui ont agité l'âme de l'évêque; et si un jour la conscience du devoir impérieux lui descelle les lèvres, ce ne peut être que pour lui faire dire ce qu'il faut dire, sans un mot de plus.

* * *

Peut-on risquer, pour parler comme les philosophes, une nouvelle instance? Et, par exemple, que veut dire l'évêque de Montréal, dans son second mandement du 8 janvier 1838, lorsque, s'adressant aux fidèles, il écrit :

« Ils savent les ordres que nous avons donnés à nos coopérateurs dans le Saint Ministère, de n'admettre aux sacrements de l'Eglise, même à l'heure de la mort, sans une répa-

ration préalable, aucun de ceux qui se sont montrés scandaleusement rebelles, et de refuser la sépulture ecclésiastique à ceux qui mourraient sans s'être acquittés de cette juste réparation. ? »

Inutile de dissimuler la gravité embarrassante de ce texte. Pour la première fois, dans un document épiscopal de l'époque, il est question, non plus d'une peine au « for interne » édictée contre les « patriotes » insurgés, mais d'un véritable châtement public : le refus de la sépulture ecclésiastique aux impénitents. Pour la première fois également, nous entendons parler d'une promulgation qui serait nettement connue des fidèles : « Ils savent les ordres que nous avons donnés..... »

Ces ordres à ses coopérateurs, où et quand l'évêque les aurait-il donnés ? Nous ne les avons trouvés ni dans l'allocution du 25 juillet ni dans le mandement du 24 octobre 1837. L'évêque n'avait pu les promulguer, non plus, à l'été, au cours d'une retraite pastorale, la première retraite générale du clergé de Montréal n'ayant eu lieu qu'en 1839.¹² De même, depuis le mandement, aucune réunion du clergé n'avait eu lieu, comme en fait foi cette lettre de Mgr Lartigue au curé de Contrecoeur, (15 novembre 1837) : « Tout ce que je puis vous assurer est qu'il n'y a eu chez moi aucun rassemblement de prêtres depuis le *Mandement* ». Une preuve péremptoire, au surplus, que le clergé ignorait tout de ces ordres, et ce, à la veille même de la prise d'armes, c'est que, le 17 novembre 1837, M. Demers, curé de Saint-Denis et l'un des grands vicaires de l'évêque n'en savait encore rien. Ce jour-là, il écrit, en effet, à Mgr Lartigue :

¹² Voir *Le Canadien*, 2 sept. 1839, citant l'*Ami du Peuple*.

« Je vous prierais de me dire quelle conduite vous croyez qu'un confesseur doit tenir avec ces patriotes révolutionnaires; est-il à propos de les interroger sur leurs opinions et leur politique? Comment faudrait-il faire pour les révolutionnaires qui mourraient en combattant pour empêcher leurs grands hommes d'être pris ou pour repousser les forces qu'on ferait marcher contre eux? »¹³

N'ayant pu trouver l'occasion de la faire parvenir à Montréal, M. Demers décachetait cette lettre, le 21 novembre, soit deux jours avant la bataille de Saint-Denis, pour y ajouter ce post-scriptum :

«...Si l'on venait quelque jour me sommer de ne plus chanter le *Domine, salvum fac Regem*, ou si les chantres ne voulaient plus le chanter, qu'y aurait-il à faire? Par les menaces on fait prendre les armes aux gens malgré eux. Je crois pouvoir dire que tout le monde ici prend part à la révolte. On ne sait comment faire avec ceux qui viennent à confesse, se croyant à chaque moment sur le point de paraître devant Dieu. Veuillez me donner les avis nécessaires dans cette crise... »

Nouveau post-scriptum, ajouté celui-ci, le 1er décembre, sept jours après la bataille, où l'on relève le passage suivant :

« Les six hommes de cette paroisse tués au feu du 23, dont l'un a reçu l'extrême-onction et un autre a donné des marques de repentir, ont été enterrés à la fois dans le cimetière. Ces combattants marchent tellement sous l'impression de la terreur, que je ne les regarde pas mourir *in flagranti delicto*. Dites-moi ce que vous en pensez, ainsi que des services qu'on pourrait demander pour eux. »¹⁴

Cette lettre de M. Demers ne laisse plus de doute : l'interdiction des sacrements à l'heure de la mort et le refus de la sépulture ecclésiastique aux « patriotes » impénitents, l'évêque n'a pu les promulguer que dans sa correspondance avec les curés de son diocèse, et, la chose

¹³ Archives de l'évêché de Saint-Hyacinthe.

¹⁴ Archives de l'évêché de Saint-Hyacinthe.

est claire, au lendemain seulement des batailles de Saint-Denis et de Saint-Charles. Jusque-là l'on connaît si peu la volonté de l'évêque que les « patriotes » tués au feu sont inhumés en terre chrétienne, et l'on s'informe si des services peuvent être chantés pour eux. Pour parler exactement, c'est le 4 décembre 1837 que Mgr Lartigue répond ainsi à la lettre de M. Demers, commencée le 17 novembre et terminée le 1er décembre :

« Dans le temps de l'insurrection vous auriez pu laisser faire à vos chantes comme ils l'auraient voulu par rapport au *Domine salvum fac Regem*, sans leur dire rien là-dessus ; mais maintenant je ne vois rien qui obligerait à le laisser supprimer dans les offices, comme à l'ordinaire. »

« Il n'y a pas le moindre doute qu'on ne peut absoudre aucun de ceux qui ont coopéré publiquement à la révolte par paroles ou par action, à moins de rétractation aussi publique ; à plus forte raison ceux qui ont pris les armes contre la Reine ; et s'ils meurent ainsi sans s'être repentis et rétractés, ils doivent être privés de la sépulture ecclésiastique ; et il ne faut pas leur chanter de services publics, quoiqu'ils aient réparé, avant de mourir, leur agression armée ; ceux-là sont bien morts, selon mon avis, *in flagranti delicto*, quoiqu'on ignore ce qui a pu les excuser peut-être aux yeux de Dieu. Quant à ceux qui ont déjà été enterrés, sans réparation, dans le cimetière avec les deux autres repentis, quoique ceux qui les ont ainsi enterrés soient coupables, il faut néanmoins laisser leurs corps où ils ont été mis. »

A Saint-Charles où « vingt-quatre catholiques morts en combattant contre les troupes de Sa Majesté »¹⁵ sont inhumés en terre chrétienne, le 27 novembre 1837, le curé ne recevra que le 5 décembre la direction que voici :

« Les Patriotes rebelles et morts *in flagranti delicto*, ne peuvent recevoir la sépulture ecclésiastique. Mais pour ne point exhumer ceux qui ont été mis dans votre cimetière, ce qui ne pourrait se faire sans danger de répandre la corruption, il faudra séparer du lieu sacré par une clôture, l'endroit où ils ont été déposés, de manière à le rendre profane. . . comme vous le voyez observé pour l'enelos où l'on enterre les enfants

¹⁵ Extrait du Registre des décès de la paroisse Saint-Charles.

morts sans baptême. Cette précaution, tout en sauvant les règles de l'Eglise, aura le bon effet d'inspirer aux vivants toute l'horreur qu'ils doivent avoir pour la rébellion en la voyant punie si exemplairement. Ne chantez point de services pour ceux qui sont ainsi morts les armes à la main. Mais vous pourrez dire des messes basses pour le repos de leurs âmes, parce que plusieurs ont pu être repentants avant de mourir, quoiqu'ils n'aient pas eu le temps d'en donner des marques.»¹⁶

Enfin Mgr Bourget n'avoue-t-il pas implicitement l'ignorance où l'on se trouvait parmi le peuple au sujet de ces peines, lorsque, le 2 décembre 1837, il écrit à M. Paquin de Saint-Eustache :

« Quoique l'on ne sache pas encore le nombre des morts à Saint-Charles, il paraît certain qu'il est très grand; et il a fallu, comme bien vous pensez, leur refuser les honneurs de la sépulture ecclésiastique; ce qui a singulièrement chagriné les parents des malheureuses victimes qui assuraient qu'ils n'auraient pas été s'insurger de la sorte, s'ils eussent vu toutes les conséquences qui en devaient résulter.»¹⁷

Nous avons fait observer, au début de cet article, qu'avant les engagements militaires du Richelieu, fin de novembre 1837, aucune promulgation de peines canoniques n'avait été portée, par document public, à la connaissance des « patriotes ». Nous pouvons maintenant ajouter que cette promulgation n'a pas été faite davantage par document privé. Ce n'est que le 4 décembre 1837, soit onze jours après la bataille de Saint-Denis et neuf jours après la bataille de Saint-Charles, que l'autorité épiscopale, dans une lettre au curé de Saint-Denis, prescrit, pour la première fois, contre les « patriotes », l'interdiction de la sépulture ecclésiastique. C'est

¹⁶ Archives de l'archevêché de Montréal, Mgr Bourget à M. Blanchet, 5 déc. 1837.

¹⁷ Archives de l'archevêché de Montréal.

le 5 décembre seulement que le curé de Saint-Charles reçoit la même direction.

Et les « patriotes » de Saint-Eustache, demandera-t-on? Ceux-là connurent-ils à temps les peines qu'ils encouraient? Il y a lieu d'en douter fortement. Si l'on prend note que la bataille eut lieu le 14 décembre 1837, soit dix jours à peine après la première sentence de l'évêque; que dans l'état de guerre du comté des Deux-Montagnes, les relations postales avec Montréal se trouvent pratiquement interrompues; qu'à Saint-Eustache même rien ne parvient à la connaissance des « patriotes », que tamisé par la censure des chefs; que M. Paquin, le curé, n'a point permission de franchir les limites de sa paroisse, la seule présomption vraiment admissible, c'est que la promulgation des peines canoniques n'eut lieu, là aussi, qu'après la faute.

Il existe, il est vrai, datée du 2 décembre 1837, cette lettre de Mgr Bourget à M. Paquin, que nous avons citée plus haut et où le coadjuteur apprend au curé de Saint-Eustache qu'il a fallu refuser les honneurs de la sépulture ecclésiastique aux victimes de Saint-Charles. Cette lettre, il paraît bien établi qu'elle parvint à destination. Nous lisons, dans le *Journal historique des événements arrivés à Saint-Eustache...* que, le 12 décembre, M. Paquin montre à M. Chartier, curé de Saint-Benoît, « une lettre qu'il avait reçue de l'évêque de Montréal, dans laquelle le supérieur ecclésiastique blâmait fortement la conduite de M. Chartier... » Or, il se trouve, en effet, que dans cette lettre du 2 décembre 1837, Mgr Bourget écrivait, entre autres choses, à M. Paquin: « On me dit des choses incroyables de M. Chartier, que l'on présente quasi comme un Général ou un soldat ». Mais le curé de

Saint-Eustache fit-il savoir à ses paroissiens la teneur de cette lettre, avant la bataille du 14 décembre? Leur donna-t-il communication des peines canoniques que l'autorité ecclésiastique venait de porter contre les « patriotes » de Saint-Charles? Il ne paraît point qu'il l'ait osé dans l'agitation extrême des esprits, alors que, pour une cause moins grave, Girod avait proféré, contre le curé, une terrible menace de mort. Il est bien avéré, en tout cas, que M. Paquin n'en fait nulle part mention dans son journal, lui qui, alors, note chaque jour les moindres événements de sa paroisse. Le premier des curés du nord à recevoir un avis, M. Blyth de Saint-Jérôme, ne le reçoit que le 18 décembre, quatre jour après la bataille: « Quant aux morts les armes à la main dans leur révolte, l'Eglise leur refuse la sépulture ecclésiastique et l'on ne doit faire pour eux aucun service public. »¹⁸ M. Bonin, curé de Sainte-Scholastique, ne recevra les mêmes instructions que le lendemain, 19 décembre: « Vous ne donnerez la sépulture ecclésiastique, et ne ferez aucun service public, pour ceux qui sont morts *in flagranti delicto* de rébellion, à moins qu'ils aient rétracté publiquement leurs mauvais propos avant de mourir. »¹⁹

* * *

Telles sont exactement les peines portées contre les insurgés de 1837. Faut-il dire, en passant, puisque le vulgaire a quelquefois prononcé le grand mot d'excommunication, que nulle part dans les documents épisco-

¹⁸ Archives de l'archevêché de Montréal, Lettres de Mgr Lartigue, Registre IX, pp. 3-4.

¹⁹ Archives de l'archevêché de Montréal, Id., p. 5.

paux, il n'est question de ce châtement suprême. Aux lettres que nous venons de citer, si nous en joignons quelques autres à divers curés du diocèse, voici à quoi se réduisent les directions épiscopales : ne point absoudre en confession, à moins d'une rétractation publique, les coopérateurs à la révolte, coopérateurs en paroles ou en actes, et, à plus forte raison, les coopérateurs à la prise d'armes ; tenir pour une rétractation publique, l'apposition de sa signature aux « Adresses de loyauté » à Sa-Majesté ; même après rétractation publique, ne point admettre à la communion, avant un an, les coupables, et, s'ils sont morts sur le champ de bataille, ne leur point chanter de services publics ; aux morts les armes à la mains, *in flagranti delicto*, sans rétractation et sans marques de repentir, refuser la sépulture chrétienne.²⁰

Mais le problème le plus grave reste toujours à résoudre : que valent des peines canoniques promulguées dans les conditions que nous venons d'exposer ?

Il importe de bien fixer tout d'abord la nature de ces peines. Appartiennent-elles à la catégorie des censures ou à celles des « peines vindicatives » ?

On pourrait peut-être soutenir qu'elles tiennent à la fois des unes et des autres. Infligées aux morts, elles semblent n'avoir d'autre fin que de châtier une faute et de restaurer l'ordre ; infligées aux vivants, elles prennent le caractère d'une peine médicinale et relèveraient plutôt de la censure. En ce dernier cas la doctrine de l'Eglise est catégorique : une censure ne peut porter effet que

²⁰ *Archives de l'archevêché de Montréal*, Mgr Lartigue à M. Demers, 4 déc. 1837 ; à M. Prince, 9 déc. 1837 ; à M. Demers, 19 déc. 1837 ; à M. Bonin, 19 déc. 1837 ; à M. Lefebvre, 20 déc. 1837 ; à M. L'Heureux, 17 janvier 1838 ; Mgr Bourget à M. Hudon, 2 déc. 1837.

promulguée à l'avance ; et toute ignorance de cette censure, fût-elle même quelquefois ce que les moralistes appellent l'« ignorantia crassa », empêche d'encourir le châtement. Eût-il conscience de commettre une faute grave, contraire à la loi divine, à la loi naturelle ou à la loi positive, le délinquant n'est pas atteint par la censure s'il ne la savait attachée à sa faute.

S'agit-il de la « peine vindicative », infligée non pour prévenir la faute mais surtout pour la châtier, l'ignorance, il va de soi, n'excuse pas aussi facilement. Elle excuse pourtant, chaque fois que la peine prend les proportions d'un châtement « extraordinaire et exorbitant », ce que devient effectivement, au jugement des moralistes, une peine *latae sententiae*, c'est-à-dire encourue *ipso facto*, par la seule transgression de la loi. Or, l'on a vu qu'à cette espèce appartenaient bien les châtements fulminés contre les « patriotes », puisqu'ils leur sont infligés par la seule perpétration de la faute, et non après enquête et jugement d'un tribunal.

En droits strict, les « patriotes » ne pouvaient donc encourir des censures ou des peines qu'on ne leur avait pas laissé connaître et qu'on promulguait contre eux, après leur faute. D'autant qu'en son mandement du 24 octobre 1837, Mgr Lartigue avait laissé passer une occasion solennelle et propice de prévenir ses diocésains. Après coup, il est vrai, Mgr Lartigue invoqua ce mandement comme une promulgation suffisante de ses volontés. Mais le vénérable évêque ne cédait-il point, ce jour-là, à quelque illusion ?

Nous le verrons dans un prochain article.

Lionel GROULX, ptre.

VOS DOCTRINES ?...¹

Entendre parler des doctrines de la jeunesse, cela provoquera sans doute chez quelques-uns, un sourire sceptique, et chez d'autres, un hochement de tête significatif. Lui convient-il d'avoir des doctrines et surtout de les formuler? Comment son ardeur, son impétuosité peut-elle lui permettre un jugement rassais?

Ces objections ne datent pas d'aujourd'hui. Voici comment Charles de Montalembert, à 21 ans, les résolvait devant ses pairs: « Je sais trop qu'à mon âge on n'a ni antécédents, ni expérience; mais à mon âge, comme à tout autre, on a des devoirs et des croyances. J'ai dû, j'ai voulu être fidèle aux uns et aux autres. » Effectivement, c'est parce que nous pensons qu'à toute époque de la vie l'on doit avoir des principes, et servir dans la mesure de ses moyens, que nous tenterons d'énoncer quelques-unes de nos doctrines et d'esquisser un programme d'action pour la jeunesse.

A notre modeste avis, il nous paraît que tout le problème national consiste pour nous, Canadiens français, à demeurer fidèles à nous-mêmes et à exceller, aux points de vue religieux, intellectuel et économique, dans le sens

¹ Par les études qu'il a poursuivies jusqu'à présent, M. René Choloult apparaît comme un fervent du culte de l'esprit. Né en 1901 il fit ses études classiques au Séminaire de Québec et son droit à l'Université Laval. Licencié en philosophie, diplômé en littérature française de l'École normale supérieure, il se présentera, le mois prochain, aux examens de la licence en droit. Ses études ne l'ont pas empêché de s'intéresser à certains mouvements d'ordre intellectuel et national. Membre du comité régional de l'A. C. J. C. il fut pendant un an président du *Cercle Casault*. Ces postes lui permirent d'observer les idées et les sentiments de la nouvelle génération, où il s'est affirmé par la franchise de sa pensée et l'énergie de ses attitudes.

de notre histoire et de nos meilleures traditions. Nous croyons que le secret de notre supériorité, et partant de notre indépendance, consiste à être davantage ce que nous sommes, à accentuer nos caractéristiques propres et à acquérir par là une puissante et rayonnante personnalité.

* * *

Et cela, tout d'abord, dans le domaine religieux.

Le Catholicisme est notre religion nationale; c'est lui qui nous a façonnés, qui nous a conservés, qui nous a développés. C'est grâce à sa bienfaisante discipline si notre peuple est considéré aujourd'hui comme un des plus moraux de l'univers. Au surplus, sa pratique constante a efficacement contribué à conserver notre langue. Car toutes les fidélités, comme tous les abandons, sont solidaires. Et s'il est vrai que la langue est une gardienne de la foi, la foi n'est-elle pas elle-même une des meilleures préservatrices de la langue? Autant d'excellents motifs pour veiller attentivement à son intégrité, puisque, selon l'expression de Mgr Pâquet, elle est « la première de nos forces nationales. »

Mais il ne suffit pas d'être des Catholiques nominaux; il faut l'être avec conviction et puissance. Que de progrès à réaliser sur ce point! Pour combien le Catholicisme n'est-il qu'un « accident de naissance »? Pour combien n'est-il qu'une habitude? Les automates sont très nombreux chez nous; les convaincus, où sont-ils donc?
Apparent rari nantes....

Les conséquences de notre foi anémique pourraient devenir très funestes. Survienne dans le Québec quelque mouvement anticlérical, nous assisterons avec étonnement

à de nombreuses défaillances. Tous les jours les circonstances nous en procurent des indices. Ce bon cultivateur se chicane-t-il avec son curé, aussitôt il le menace d'omettre ses pâques. Une partie de la paroisse a-t-elle obtenu la construction de l'église à un endroit qui déplaît à l'autre? Celle-ci n'est pas loin de songer à inviter un ministre protestant pour la desservir. Voyez agir nos étudiants. Pensionnaires, ils communient tous les jours; universitaires, plusieurs d'entre eux ne communient plus qu'une fois l'an. Est-ce là de la conviction? Il nous semble que le mal que nous dénonçons est très réel, et que si nous ne voulons pas, quelque jour, nous trouver dans la triste situation de la France, il y a lieu de réagir avec vigueur.

Notre classe professionnelle manque particulièrement de convictions éclairées. Si la foi du charbonnier a jadis suffi, nous ne vivons plus de ce temps. Pour que la vague de doctrines subversives qui déferle sur le monde s'arrête aux frontières de notre province, il importe que nos dirigeants acquièrent un catholicisme raisonné et solide. Pour cela, il ne faut pas que leurs connaissances religieuses se bornent, comme c'est trop souvent le cas, au petit catéchisme. Une étude, même superficielle, des célèbres encycliques des derniers papes, par exemple, leur apprendrait que leur foi doit inspirer tous leurs actes et ne doit pas être reléguée dans leur seule vie privée. Elle éviterait à nos législateurs les demi réclama-tions, les compromis faciles, les accrocs au droit public de l'Eglise. Elle empêcherait ces adhésions souvent inconscientes au libéralisme catholique qui, selon Daudet, consiste, sous prétexte de tolérance, à rechercher une moyenne entre « le meilleur et le pire, entre l'excel-

lent et l'exécration, entre le vrai et le faux, entre le raisonnable et l'absurde. »

Nous souhaitons à notre bien-aimé pays des chrétiens de la trempe d'un Garcia Moreno, d'un Veillot, d'un Ozanam. Nous souhaitons que nos catholiques se convainquent un jour que la vie intérieure est nécessaire à toute existence utile et qu'ils se décident enfin à vivre leur foi avec puissance.

* * *

Le meilleur moyen, avons-nous dit, de conserver et d'accroître notre patrimoine national et d'assurer notre survivance, c'est la fidélité à nous-mêmes. Or, nous ne sommes pas que des catholiques; nous sommes aussi des Français, quoique vivant en Amérique. Notre évolution intellectuelle doit donc être essentiellement française. Deux obstacles principaux s'y opposent, nous semble-t-il: l'anglomanie et ce que nous appellerons volontiers nos idées vagues.

L'anglomanie est un adversaire extrêmement dangereux et sournois de notre mentalité latine. Il se déguise sous des formes multiples et s'introduit dans notre langage, nos coutumes, enfin dans notre manière de penser. Il sévit chez nos braves paysans, chez nos honnêtes ouvriers; mais le milieu où il exerce peut-être le plus de ravages, c'est dans notre pseudo grand monde. « C'est par la tête que le poisson pourrit », aime à répéter Charles Maurras. N'y a-t-il pas lieu de craindre pour l'avenir de notre race, lorsque l'on aperçoit tant de transfuges parmi les chefs? N'en voit-on pas tous les jours quelques-uns, pontifes hybrides de la mode, se constituer zélés de tout ce qui porte l'étiquette anglo-saxonne? Ce sont

eux qui déplorent qu'on n'enseigne pas assez d'anglais, ou qui réclament la connaissance de cette langue par tous leurs compatriotes. Leur médiocrité habituelle ne leur permet même pas de se douter que « les peuples bilingues sont presque toujours des peuples inférieurs » (Rémy de Gourmont), et que d'ailleurs, un peuple universellement bilingue est une utopie, comme on l'a fort justement démontré. Et c'est à nous, Canadiens français, qui ne parlons généralement qu'un langage décoloré, souffreteux, manquant de muscle et d'exactitude, c'est à nous que l'on propose un tel gavage d'un idiome exotique ! A ce jeu, hélas ! nous aurions bientôt perdu notre propre langue.

On a réagi contre la saxonisation méthodique de notre peuple par l'école particulièrement. Ainsi, on a cessé d'enseigner la tenue des livres en anglais dans certains de nos collèges. D'autres réformes sont en voie de s'opérer. Mais nous a-t-on assez prémunis contre le danger des idées vagues ? Cherche-t-on suffisamment à corriger notre imprécision de langage ? « Au point de vue intellectuel, dit M. le chanoine Courchesne, nos jeunes gens sont aujourd'hui dans un milieu beaucoup plus favorable pour se développer. Mais on déplore, chez un grand nombre, leur manque d'attention à faire ressortir les nuances, leur absence de sens critique et leur peu de goût pour le travail intellectuel ». « La clarté, voilà ce à quoi les jeunes gens devraient tendre, ainsi que la simplicité et le naturel, » déclarait récemment de son côté M. Thomas Chapais.

Ce qui constitue en effet l'excellence de la langue française, c'est bien sa clarté, sa précision. Nulle n'est plus apte à exprimer les nuances les plus ténues, les plus

imperceptibles de la pensée. On peut affirmer qu'elle est la langue humaine par excellence, puisque c'est encore elle qui manifeste le mieux les sentiments si complexes de l'âme. Bref, elle est un instrument merveilleux de souplesse et d'exactitude. Elle est digne de la race la plus polie qui soit. Au reste, c'est grâce à ses qualités exceptionnelles qu'elle fut et qu'elle demeure la langue internationale.

Or, cette belle langue française, n'est-elle pas la grande inconnue parmi ceux mêmes qui devraient la posséder davantage? Nous ne mentionnerons pas nos collégiens qui, d'ordinaire, mettent toute leur coquetterie à jargonner le mieux possible, et qui croiraient déchoir, s'ils s'avisait un jour, de parler..... en français. Mais nos étudiants, nos avocats qui sont appelés à manier quotidiennement la parole, comme ils s'expriment avec nonchalance, comme ils se soucient peu du terme précis, de l'expression juste! On se contente des à peu près. Le vocabulaire est généralement assez restreint; mais ce qui le fait paraître encore plus indigent, c'est le peu d'attention que l'on apporte au choix des mots. On saisit le premier qui s'offre à la mémoire, — si par bonheur il s'en présente, — comme s'il n'y avait que des synonymes parfaits dans la langue française. Quelle différence, avouons-le, avec nos cousins transatlantiques! Comme ceux-ci s'expriment avec un soin méticuleux, pesant leurs expressions, mettant les nuances en relief etc. Aussi, leur langage est-il souvent plus expressif, plus savoureux que le nôtre. Il dénote plus d'acuité intellectuelle. Que n'avons-nous conservé le culte des idées claires, et, avec lui, le goût du travail en profondeur!

Pour nous excuser, l'on peut sans doute, invoquer notre climat extrême, le contact quotidien avec l'esprit nébuleux anglo-saxon. Quoi qu'il en soit, et c'est là le point essentiel, ce mal, bénin en apparence, a des répercussions extrêmement funestes dans le domaine national et moral. Une formule imprécise dénote une idée confuse; car le fond est inséparable de la forme, quoi qu'en disent certains pédagogues. Par déduction, ne peut-on pas conclure sans exagération, — car tout se tient, — que nos concepts vagues sont la cause de nos faibles revendications, souvent contradictoires et presque jamais unanimes? Nous ne savons pas formuler ce que nous voulons. Un comité national, représentant la volonté conjointe et ferme de toute la race, nous assurerait bientôt le respect intégral de nos droits. Mais c'est là chose trop nécessaire et trop claire, pour passer à l'état de réalité.

Notre conscience obscurcie n'expliquerait-elle pas, en outre, cette demi loyauté, parfois cette duplicité peu responsable, mais trop réelle, de beaucoup de Canadiens français? Et que dire maintenant de l'honnêteté équivoque de plusieurs des nôtres dans le commerce?

* * *

Nous ne voudrions pas pousser trop loin nos conclusions. Mais on nous permettra d'ajouter que, dans le domaine économique, nous y gagnerions beaucoup à clarifier nos idées, à procéder avec ordre et méthode. Car il n'y a pas à s'y tromper, la question économique en est une d'importance majeure. Notre survivance nationale, comme peuple distinct, en dépend en grande partie. Et notre évolution vers l'indépendance politique complète lui est presque entièrement subordonnée. Comment en effet conquérir notre liberté, tant que notre sol demeure

ra hypothéqué aux Anglais ou aux Américains? « Sans borner la question nationale aux limites de l'intérêt matériel, déclarait M. Edouard Montpetit, lors d'une conférence prononcée sous les auspices de l'A. C. J. C., on admettra que l'argent, pour si méprisable qu'on le tienne, n'en est pas moins à la base des plus indispensables initiatives et que les puissances financières qui nous encerclent constituent pour nous le nouveau péril. » Grâce au patriotisme éclairé de ces valeureux économistes que sont MM. Montpetit, Asselin et Versailles, on a entrepris de conjurer ce très grave péril. On est même en voie de nous libérer du joug étranger: on a esquissé « notre charpente économique ».

Mais que de progrès restent encore à réaliser! Il faudrait d'abord détruire ce dangereux préjugé qui veut que les Canadiens français ne soient pas aptes aux affaires. Nous devrions ensuite mener une vigoureuse campagne d'éducation populaire pour engager nos gens à placer leurs capitaux dans nos institutions canadiennes-françaises, à encourager nos caisses populaires, etc. Enfin, il serait urgent de démontrer le devoir rigoureux qui nous incombe à tous de toujours favoriser de préférence les nôtres, dussions-nous même y perdre quelques sous. La cause n'en vaut-elle pas la peine? S'il nous faut sur un point imiter nos voisins Anglo-saxons, que ce soit donc sur celui-là.

* * *

Et sur cet autre aussi: leur solidarité en politique.

Une des plaies sociales dont nous avons le plus souffert dans le passé, c'est, certes, l'esprit de parti. Il n'est pas encore loin le temps où la moitié de nos compatriotes s'en allaient à la lutte électorale, aussi confiants que des

croisés dans l'excellence de leur cause, et prêts à anathématiser tous ceux qui avaient le malheur de ne pas appartenir à leur sacrosainte coterie. Il fallait voir la ferveur surnaturelle que l'on mettait à pourfendre ses adversaires rouges ou bleus.

Heureusement, une brise d'indépendance a soufflé... de Montréal, — avouons que le centre d'évolution intellectuelle s'est déplacé! — et nous a partiellement ramenés au sens de la mesure. Oh! l'on rencontre bien encore des partisans aveuglés; mais il y a, sans aucun doute, des progrès notables à enregistrer, particulièrement chez les jeunes. Ceci n'empêche pas qu'on préfère un groupement politique à un autre, qu'on favorise celui-ci plutôt que celui-là. Toutefois, on conserve d'ordinaire toute sa liberté d'action: on sait fort bien que les programmes des partis changent souvent comme les gouvernements eux-mêmes et que par conséquent il ne faut pas s'engager trop avant. On ajoute peu de foi aux bobards des politiciens. Et ceux qui paraissent tout goûber de ceux-ci, le font par intérêt. Du reste, ils l'avouent volontiers dans l'intimité. Bref, un scepticisme salutaire semble gagner la jeunesse à l'égard des Corans politiques et de leurs fétiches. Nous n'avons rien à y perdre et tout à y gagner.

En retour, la véritable cause nationale recrute de nombreux adeptes. On s'intéresse davantage à la haute politique, plus sereine celle-là, qui traite de l'avenir de notre groupe ethnique.

Les jeunes gens, d'une manière générale, n'ont pas voué un culte superstitieux à la Confédération, non plus qu'à l'Empire. Ils ne croient pas qu'il faille s'incliner bien bas devant ces tremblantes idoles. De plus, ils ne craignent nullement de favoriser une idée saine parce qu'elle

paraît nouvelle et semble, au premier abord, un peu hardie.

Disons-le tout de suite. Le projet, comme idéal ultime, d'un État français indépendant sur les rives du Saint-Laurent nous agrée tout à fait. Nous ne voyons là que la suite normale de notre évolution. Et, d'ailleurs, les événements politiques confirment de plus en plus les clairvoyantes prévisions des promoteurs de cette idée.

Nous avons entendu, en 1917, M. Francoeur interroger la Législature de Québec sur l'opportunité pour notre province de sortir de la Confédération. Une grande partie de la jeunesse universitaire d'alors avait accueilli « la motion Francoeur » avec enthousiasme. En 1923, M. Corning présenta à la Chambre de la Nouvelle-Ecosse un projet de séparation. Il était appuyé par un Acadien, le docteur Leblanc. Tout récemment les journaux nous apprenaient qu'on s'efforçait de lancer un mouvement de sécession dans les Provinces Maritimes, sous la direction de M. Tennant, industriel bien connu de Amherst. Les Progressistes eux-mêmes parlent couramment de rupture et beaucoup d'entre eux sont favorables à l'annexion aux Etats-Unis. Aux dernières élections fédérales s'est encore manifesté plus clairement l'antagonisme irréductible de religion et de race qui croît sans cesse entre le Québec et l'Ontario. En outre, les intérêts économiques de l'Est et de l'Ouest ne s'opposent-ils pas de plus en plus ? Que l'on considère enfin « l'absurde configuration géographique du pays », selon l'expression de M. Bourassa ; et l'on conclura sûrement avec celui-ci que « l'indépendance est la seule vraie solution au problème de nos destinées. »

Puisqu'il en est ainsi, n'est-ce pas une obligation pour

nous de prévoir ce qui doit nécessairement arriver ? Mieux vaut, nous semble-t-il, préparer l'avenir que de gaspiller nos énergies à vivifier un moribond, qui d'ailleurs mourra malgré nos soins.

Tout en voulant bien conserver le statu quo aussi longtemps qu'il sera possible, il est salubre qu'on nous parle de la constitution définitive qui convient à notre peuple. Ainsi, quand adviendra la chute fatale du régime actuel et le démembrement inévitable de l'Empire, nous ne serons pas pris par surprise. Nous saurons alors nous déclarer majeurs et annoncer unanimement notre volonté de vivre sans tuteur. N'est-ce pas là d'ailleurs le seul idéal qui appartienne à une race un peu fière, à une race de sang français et de foi catholique ? Le servage politique ne nous sied certes pas. Qu'on le laisse à ceux qui se sentent une âme servile et basse ! Mais cet idéal ne fût-il pas réalisable, — et nous croyons qu'il l'est, — nous voudrions encore en entendre parler, ne fût-ce que pour nous inspirer cette fierté légitime, dont nous manquons trop, et qui est pourtant essentielle à la survivance de notre nationalité.

* * *

Travailler à infuser dans nos âmes un catholicisme éclairé et pratique, s'inspirant toujours des directives romaines ; nous libérer de toutes les influences étrangères, en nous cultivant dans les sens de notre génie français et en acquérant notre indépendance économique ; tel nous semble être le meilleur moyen d'arriver un jour à notre liberté politique totale, dernière étape vers l'épanouissement national.

A quels maîtres, à quelles réactions devons-nous la substance de ces idées ? nous demande encore l'Action

française. Aux quelques noms déjà cités, ajoutons ceux de MM Groulx et Perrault qui, avec M. Bourassa, ont exercé une influence décisive sur la formation des jeunes gens d'aujourd'hui. Nul ne peut nier que c'est surtout grâce à eux si une partie de notre jeunesse ose maintenant s'affranchir des factions politiques, si elle montre plus de curiosité intellectuelle, et surtout, si elle manifeste son patriotisme d'une manière plus éclatante.

Puisqu'on nous invite à dire toute notre pensée, nous profitons de la circonstance pour rendre un hommage particulier à l'*Action française*. Loin de nous toute idée de flagornerie : nous savons trop que ce n'est pas dans le goût ni dans les usages de ses directeurs ; mais la vérité a ses droits.

L'*Action française*, en effet, offre une solution à tous nos problèmes nationaux. Sa doctrine, qui n'a jamais varié depuis sa fondation, forme un tout cohérent et harmonieux. Elle répond admirablement à nos aspirations les plus nobles et les plus légitimes. Le désintéressement absolu et la rare supériorité intellectuelle de ses directeurs sont les meilleurs garants de la continuité de cette doctrine.

Aussi la jeunesse intellectuelle ne peut-elle pas se désintéresser du mouvement d'*Action française* : il répond trop parfaitement à son besoin de stabilité, d'enthousiasme et de dévouement. Souhaitons qu'elle travaille toujours de plus en plus à cette oeuvre de vie et qu'elle y apporte le meilleur de ses énergies. Ce sera pour elle un excellent moyen de servir.

René CHALOULT.

Québec, ce 27 mars 1926.

LA FÊTE DE DOLLARD

Notre courrier nous en avertit: déjà l'on y songe parmi la jeunesse et ses maîtres. Et l'on nous demande des « idées », des projets pour la célébration. Il est bien impossible de tracer à tous le même programme. Nous en restons à des directives générales.

Il faut tendre, de plus en plus, ce nous semble, à bien camper, devant les enfants et devant la foule, le grand héros du 24 mai. Prenons garde qu'il ne soit qu'un personnage sec et abstrait, une ombre aux contours mal définis. Toute fête de Dollard doit comporter un récit, vivant, aussi concret que possible, de la sublime aventure de 1660. Pour aider à la résurrection du héros que l'on ait à coeur de posséder un buste de Dollard; le petit buste de la Liberté coûte si peu cher, même pour une petite école de campagne; et il a si grand air. Où c'est possible, que l'on monte la jolie pièce à spectacle, « Gloire à Dollard », de l'abbé Jules Perrin. Par elle, c'est l'épopée vivante du Long-Sault qui passera sous les yeux de la foule.

L'autre élément essentiel de la fête du 24 mai, c'est la veillée d'armes, à l'Eglise. Notre patriotisme est à base de foi et de prière. Ce n'est pas pour nous parer d'une vaine gloire historique que nous commémorons la date fameuse, mais pour nous insuffler l'âme des héros, leur grand esprit de décision, l'héroïsme de leurs vues de foi: toutes choses qu'au dernier moment vint fortifier dans leur coeur, une veillée d'armes à la petite chapelle de Ville-Marie. Que la veillée de prière se généralise pour les enfants, ne serait-ce que sous forme d'un chapelet récité en classe, pour les fins de la patrie. Chez un petit

peuple de vocation apostolique comme le nôtre, qui pourrait dire en combien de juvéniles existences l'héroïsme absolu de 1660 cherche à se renouveler sur un plan nouveau?

La jeunesse de Montréal nous permettra-t-elle de lui proposer deux manifestations ? Il nous semble qu'elle devrait, cette année, aller porter un grand buste de Dollard, à l'Hôtel de Ville. S'il est un lieu où Dollard a droit à des honneurs, c'est bien au coeur de la ville qu'il a jadis sauvée. Donc, qu'on l'y porte triomphalement.

Avec la permission des autorités de Notre-Dame, que la jeunesse de Montréal ne reprend-elle aussi la veillée d'armes à la vieille église-mère ? Cette année, la veille du 24 mai tombe un dimanche. Comme il serait facile, avec un peu d'entrain, de mettre en mouvement la jeunesse des collèges et des écoles, nos troupes de cadets, les gardes indépendantes, et d'emplir le vaste temple.

L'heure est toujours grave pour un petit peuple comme le nôtre, vivant en des conditions si périlleuses. Allons prier dans l'enceinte de Ville-Marie où vécut et pria Dollard. La jeunesse ne cesse de demander des paroles de chef. Dieu est le premier chef.

Jacques BRASSIER.

DÉDIÉ AUX TÊTES DE LINOTTE DE PAR CHEZ NOUS.

« J'ai particulièrement apprécié vos trois articles sur la décadence féminine, qui est un des fruits les plus amers du libéralisme révolutionnaire. Jusqu'ici la Révolution ne s'était attaquée qu'aux hommes, mais elle a fini par comprendre que c'est en vain qu'elle espérerait écraser *l'Infâme*, tant que la mère de famille lui échapperait et, en conséquence, elle a conçu le satanique dessein d'émanciper à son tour la femme. Hélas, elle ne réussit que trop et la femme est en train de s'affranchir, non seulement des lois de la Religion, mais de celles de la plus élémentaire pudeur. »

(Lettre du cardinal Billot à la *Conquête*, journal catholique de Versailles, 9 fév. 1926.)

LES DIX ANS DE L'ACTION FRANÇAISE

Nous recueillons ici, avec grand bonheur, les hommages fraternels qui sont venus à l'Action Française, à l'occasion de son dixième anniversaire. Ces hommages nous viennent des grandes revues du Canada français. Inutile de dire quel prix nous y attachons.

Le « *Canada Français* » (mars 1926) :

Tribune, c'est bien cela, qu'en réalité, est une revue. C'est bien cela qu'a été, depuis sa fondation, la vaillante *Action française* de Montréal. Après dix ans, lorsqu'on remonte au jour où elle naquit en 1916, on ne peut s'empêcher d'admirer son oeuvre d'assainissement, on ne peut s'empêcher de lui souhaiter longue, très longue vie. Elle a soulevé bien des problèmes, et non des moindres. Ce dont surtout on lui doit savoir infiniment gré, ce sont ces enquêtes menées sur des questions nationales et religieuses du plus palpitant intérêt. A ces enquêtes ont collaboré des spécialistes distingués. Leurs réponses constituent un dossier de toute première valeur, aujourd'hui consulté de plus en plus. L'*Action française* n'a jamais prétendu jouir de l'infailibilité. Ce qu'elle demande seulement, et c'est bien juste, c'est qu'on discute ses idées d'une façon objective. C'est la méthode ordinairement suivie entre gens raisonnables. Quant à ceux qui crient à tue-tête à propos de tout ce qu'elle dit et même de ce qu'elle ne dit pas, ils ne l'empêcheront pas de poursuivre son oeuvre. Ce périodique est chez nous un organe de défense, un éveilleur d'idées qu'on ne saurait ignorer. Il est donc de la plus simple camaraderie que le *Canada français* forme des voeux pour que la double enquête entreprise cette année soit couronnée du plus vif succès. L'une d'elles porte sur les doctrines de la jeune génération. Elle intéresse donc au plus haut point notre jeunesse, et particulièrement notre jeunesse universitaire. Nous avons hâte de connaître ce que pensent au juste les professionnels de demain. Car l'avenir est entre leurs mains, et ce sont leurs idées qui seront les directives des années qui viennent. Et nous espérons n'être pas trop en marge des convenances en souhaitant de tout coeur que les étudiants de Québec prennent part à cette enquête très opportune.

LAVAL.

La « *Revue Dominicaine* » (mars 1926) :

La *Revue Dominicaine* est heureuse d'offrir à l'*Action française* ses félicitations et ses souhaits à l'occasion du 10^e anniversaire de sa fondation. Le public soi-disant intellectuel ou patriote, qui sut enterrer un si grand nombre de revues en ce pays, hésite cette fois à prendre la pelle funèbre, et le vigoureux périodique s'y refuse d'ailleurs obstinément. La raison profonde de sa longévité vient sans doute du désintéressement manifeste des promoteurs. La moindre expérience dans ce domaine fait voir qu'une revue sérieuse ne saurait devenir un klondyke, même si l'on y adjoint un service de librairie. Le désintéressement produit l'indépendance. Il est relativement facile pour une revue de pratiquer l'indépendance vis-à-vis des partis politiques. Aussi doit-elle viser plus haut encore, et s'affranchir de toute entrave posée par un homme, un clan ou une faction. Parvenue là, elle doit faire un suprême effort pour se dégager de soi-même, suivant le conseil évangélique, en évitant de former à son tour un système clos où rien n'entre et d'où pas grand'chose ne sort. C'est une erreur dans laquelle tombe aisément la presse en général, que de croire impossible de cultiver l'esprit de cohésion et de solidarité, sans prononcer l'exclusive contre les individus ou les groupements étrangers. L'*Action française*, autant que le permet l'humaine faiblesse, voulut écarter cette méprise et se tenir sur les hauteurs que nous venons de signaler. Fidèle à ses amis, fidèle à ses doctrines, elle a soin de ventiler ses bureaux pour recevoir, d'où qu'ils viennent, l'air et la lumière. Pour ce haut esprit qu'elle manifeste depuis sa fondation, elle voit de plus en plus s'élargir son rayon d'influence et s'établir autour d'elle l'unanime respect.

Pour ces hauts motifs, une oeuvre avant tout religieuse comme la nôtre, peut et doit s'associer à son oeuvre avant tout nationale.

A ceux qui liront ce trop bref, mais sincère hommage, nous demandons de vouloir bien nous obliger en redoublant de sympathie effective à l'égard de l'*Action française* et des divers mouvements et entreprises dus à son impulsion.

FRA DOMENICO.

Le « *Semteur* » (avril 1926) :

Dix années d'action nationale. — L'*Action française* de Montréal compte dix années d'existence et nous n'apprendrons à personne qu'elle a fait un peu de tapage et beaucoup de besogne,

durant ce court espace de temps. Son plus grand mérite est peut-être d'avoir posé effrontément, insolemment, devant le public le problème canadien-français et demandé qu'on l'étudie, qu'on le discute, qu'on trouve les principes de solution et qu'on se décide enfin à les appliquer. L'audace était grande et ne manqua pas de scandaliser certains patriotes au tempérament plus casanier et quelques politiciens acoquinés aux tripoteurs de la grosse finance.

Il est toujours facile de constater l'incohérence et la gabegie, mais il n'est pas aussi facile d'élaborer et d'imposer un plan de salut national. L'*Action française* a multiplié les enquêtes à ce sujet. A-t-elle réussi à découvrir la formule désirée, le théorème sauveur? Aux sages de se prononcer et nous avouons n'être pas assez sage pour aspirer au rôle d'arbitre. A-t-elle réussi à faire partager ses idées par un grand nombre, à obtenir quelques résultats pratiques pour l'organisation des forces nationales? Elle-même pourrait répondre mieux que tout autre et dire si elle est satisfaite ou déçue, témoignage d'ailleurs qui resterait encore insuffisant, car une longue expérience nous a appris dans l' A. C. J. C. que la propagande des idées et la réalisation des projets sont très lentes à s'effectuer.

Tous les Canadiens à l'esprit droit, même ses critiques ou ses adversaires, reconnaissent volontiers que l'*Action française*, groupant des hommes de haute valeur, a remué beaucoup d'idées, éveillé une noble fierté et stimulé des énergies qu'engourdissait l'inactivité. C'est pourquoi nous souhaitons à la vigilante sentinelle de rester au poste d'honneur et de continuer de braver les périls, afin de permettre aux éclaireurs et aux sapeurs — les siens et les autres — d'explorer et de préparer la route où passera, couleurs déployées, l'entière caravane.

LÉON DEMERS.

La « *Revue Nationale* » (février 1926):

Bientôt, l'*Action française*, organe de la Ligue d'Action française, comptera dix années d'existence. En notre pays où, selon le mot d'un de nos écrivains, « on fonde des revues qui meurent et des sociétés qui ne vivent pas », les dix années d'existence de l'*Action française* et de l'oeuvre qu'elle a mission de servir constituent déjà un témoignage éloquent de sa profonde vitalité et de son importance.

Peu de publications ont contribué autant que l'*Action française* à accentuer le réveil patriotique de notre élément canadien-français. Et les nombreuses enquêtes qu'elle a poursuivies, avec le concours de nos meilleures plumes du Canada français, dénotent chez les directeurs de la Ligue d'Action française, un zèle incontestable et une profondeur de vues qui devraient aider puissamment notre race à se préparer des lendemains dignes d'un peuple vraiment catholique et français.

Puisse l'*Action française* poursuivre encore pendant de nombreuses années son travail de pensée et d'action au service de notre foi, de notre langue et de nos traditions.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

NOS PUBLICATIONS.

On se rappelle les derniers ouvrages publiés à l'*Action française*: *La Terre vivante*, par Harry Bernard, *Comme jadis*, par Magali Michelet, *la Justice*, cours et conférences de la Semaine Sociale des Trois-Rivières. Voilà des oeuvres qui n'ont pas passé inaperçues pour notre public intellectuel. Et voilà aussi qui révèle l'activité et le bon goût de notre maison d'éditions. Albert Lévesque annonce plus loin nos deux prochaines publications qui feront aussi parler d'elles : la *Moisson nouvelle* de Blanche Lamontagne-Beauregard et le *Fils du roi Grolo* de Marie-Claire Daveluy.

Rappelons que notre ami Harry Bernard vient de prendre place, et pour la deuxième fois, parmi les premiers lauréats du « Prix David ». Son beau roman *la Terre vivante* lui a valu cette fois l'honneur. L'un de nos meilleurs critiques nous le confiait récemment: Harry Bernard, c'est notre romancier.

EXTRAITS DE NOTRE CORRESPONDANCE.

M. C.-J. Magnan,
Chemin Sainte-Foy, Québec.

Montréal, le 12 avril 1926.

Monsieur,

Les directeurs de la Ligue d'Action française vous félicitent cordialement d'avoir défendu avec tant de perspicacité notre vie scolaire propre contre les tendances dangereuses du *National*

Council of Education. Ce dernier supprimerait volontiers notre particularisme, sans égard à sa valeur intrinsèque, pour la gloire d'intérêts vagues, appelés fédéraux ou impérialistes, mais au bénéfice certain du grand tout anglo-saxon et protestant. Vous avez vu le danger et l'avez courageusement signalé.

Les directeurs de la Ligue vous félicitent avec non moins de chaleur d'avoir défendu, chez nous, la liberté de penser et d'écrire, au prix même de votre importante charge d'inspecteur général des écoles du Québec.

Veuillez agréer, monsieur, l'hommage de nos sentiments respectueux.

Le secrétaire général,

(Signé) Anatole VANIER.

* * *

Montréal, le 26 avril 1926.

M. le Directeur,
Le Devoir, Montréal.

Monsieur,

Votre journal a protesté, samedi, contre la publicité donnée par *la Presse*, vendredi, à une affaire d'assassinat. Nous protestons nous-mêmes énergiquement contre cette désobéissance scandaleuse à la direction, encore si récente, de l'autorité ecclésiastique de Montréal.

Nous sommes aussi assurés que nos sociétés nationales et tous ceux que préoccupe la morale de notre peuple ne manqueront pas de protester pour faire entendre raison à ceux qui sont trop portés, hélas! à oublier les lourdes responsabilités du journalisme moderne.

En une pareille affaire il se trouve non seulement la grave question morale, mais aussi celles de l'équilibre intellectuel et du bon renom à l'étranger de notre groupe catholique et français.

Quant à nous, pour donner le plus possible de publicité à notre protestation, nous la communiquons aujourd'hui même à tous les journaux français du Canada et des Etats-Unis, avec lesquels nous faisons un échange.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire général,

(Signé) Anatole VANIER.

* * *

Montréal, le 20 avril 1926.

M. Alexandre Taschereau,
Premier Ministre, Québec,

M. le Premier Ministre,

Veillez recevoir les félicitations des directeurs de la *Ligue d'Action française*, pour avoir pris une attitude aussi ferme devant la menace de boycottage des producteurs américains de films cinématographiques.

Il est très heureux que le gouvernement, le Bureau de censure, et tous ceux que préoccupe la vie morale de notre peuple, soient d'accord sur l'antiseptique à employer contre la déformation et le mal qu'engendre le mauvais cinéma. Qu'on l'applique toujours le plus judicieusement possible! Et puisse cette énergique et unanime attitude d'aujourd'hui se maintenir sans défaillance!

Nous faisons aussi des vœux pour que l'affiche des rues soit bientôt, à son tour, soigneusement censurée.

Recevez, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le secrétaire général,

(Signé) Anatole VANIER.

LE COMITÉ DE PROPAGANDE À PARIS.

Nous recevons de nos jeunes amis de Paris un bulletin de leurs activités que nous publierons le mois prochain. L'on y verra que là-bas l'on continue de ne pas chômer. En attendant nous recommandons vivement à nos amis la supplique qu'ils nous font tenir par Jean Bruchesi. Nous espérons que l'on voudra généreusement aider ces ouvriers qui font gratuitement une si bonne besogne. Voici leur supplique:

Les organisations, si petites soient-elles, ne peuvent pas vivre sans ressources. Le Comité de propagande canadienne-française de Paris, pour continuer son oeuvre, doit faire appel à ses amis du Canada.

Il y aura bientôt deux ans, à la veille du départ pour la France, que l'on me confiait la direction et la réorganisation du Comité. Les lecteurs de l'Action française ont appris ce que nous avons fait depuis le jour où nous mettions le pied sur le sol de France.

On n'imagine sûrement pas que tout allait sans peine et que des bonnes paroles par milliers réglaient les notes inévitables. Les frais de messes, de correspondance et de réunions ont peu à peu réduit notre caisse à la proportion d'un tout petit sac où quelques centaines de francs (à peine 400), attendent leur tour de sortie. Quand les vacances seront venues, il nous restera peu de chose. Avec quoi vivrons-nous l'an prochain?

Si l'on veut que nous ne cessions pas de vivre, il faut alimenter la caisse. Si l'on croit que notre œuvre a du bon et donne quelques résultats appréciables, il faut nous permettre de la poursuivre.

Nous faisons donc appel à nos amis généreux. Les dollars transformés en petits francs serviront la propagande que nous croyons utile. La colonie canadienne-française de Paris n'a sans doute pas besoin de nous pour exister. Mais nous avons besoin qu'on nous connaisse.

Nous attendons la réponse des nôtres. Les grands vents du pays nous l'apporteront jusqu'aux rives de France, jusqu'au cœur de Paris.

Jean Bruchesi.

N. B. — Toute souscription peut être envoyée à l'*Action française* qui fera parvenir le tout à Paris.

Jean TAVERNIER.

LE SCOUTISME FRANÇAIS.

Dans un remarquable article publié à *L'Action française*, le R. P. Dugré, s. j., a étudié le scoutisme, tel qu'il est pratiqué surtout en France dans les milieux catholiques et s'est demandé s'il ne pourrait être utilisé pour la formation de notre jeunesse. Cet article a éveillé un vif intérêt et suscite déjà différents commentaires. C'est pour aider à mieux connaître cette importante question que l'Oeuvre des Tracts publie cette brochure sur le Scoutisme français. Elle contient des rapports intéressants faits par deux aumôniers de scouts catholiques — un dominicain et un jésuite — sur les résultats moraux qu'ils ont obtenus en France avec leurs jeunes gens. Tous ceux qui s'intéressent à la formation de notre jeunesse voudront lire cette brochure d'actualité. Elle ne se vend que 10 sous l'exemplaire, \$6.00 le cent, \$50.00 le mille, à l'*Action Paroissiale*, 4260, rue Bordeaux, Montréal.

VIE DE LA LIBRAIRIE

NOTRE NOUVEAU CATALOGUE No 1.

Il vient de paraître. Nos abonnés à la revue, le recevront sous peu. Le catalogue No 2, consacré aux livres de fond et de classe importés, paraîtra le 15 août prochain. Le premier contient la nomenclature des livres canadiens et des livres de récompense, une monographie de la librairie, des aubaines inédites, ainsi qu'une préface dont nous sommes heureux d'extraire les lignes suivantes :

« En résumé, la Ligue d'Action française, depuis dix ans, a tenu, a lutté, a grandi. Elle a modifié et multiplié ses moyens d'action. Par la conférence, l'almanach, la revue, la brochure, elle a diffusé d'abord les éléments de sa doctrine. Son ambition l'a entraînée à répandre la saine littérature française et canadienne-française. Un service de librairie s'est développé, jusqu'à prendre, en peu d'années, des proportions surprenantes. Une ferme résolution de continuer « jusqu'au bout » l'oeuvre commencée, demeure. C'est elle qui a déterminé la « Ligue d'Action française » à constituer la « Librairie d'Action française Limitée ». Cette aide nouvelle permettra d'utiliser les capitaux devenus nécessaires au développement commercial de la librairie, en même temps qu'elle fortifiera le soutien matériel de l'oeuvre intellectuelle et morale. Notre excellente clientèle est donc assurée plus que jamais d'obtenir un service de choix.

Ce premier catalogue indique déjà, croyons-nous, un réel effort vers l'amélioration. Nous invitons tous nos amis à le consulter, à le propager, avec l'assurance d'y trouver profit ».

Notre ambition est de répondre aux désirs et aux voeux de tous nos amis, en particulier, de notre fidèle clientèle, dont l'amitié sincère se traduit par des actes encourageants. A cette fin, nous sommes bien décidés à apporter toute notre activité et notre attention aux divers services suivants :

LES HUIT SERVICES DE NOTRE LIBRAIRIE.

1o La revue mensuelle « L'Action française » : toujours consacrée au soutien et à la défense de l'intégrité catholique et française de notre nationalité.

2o « L'Almanach de la langue française » : donne chaque année, condensée en quelques pages, la moelle des arguments par lesquels s'affirme notre volonté de faire respecter tous les droits de notre nationalité.

3o « La Bibliothèque d'Action française » : 100 éditions en 10 ans, soit, dix par année. Aider l'auteur canadien dans la publication de ses oeuvres, procurer aux lecteurs une littérature d'inspiration nationale, à des prix modiques, voilà la mission de notre service d'éditions.

4o Le service d'envois d'office : Il consiste à expédier franco, au fur et à mesure de leur parution, chacune de nos éditions, sauf la revue, à

ceux qui nous autorisent à inscrire leur nom sur notre liste « d'abonnements aux envois d'office » et s'engagent ainsi à acquitter notre facture sur réception de chaque nouveauté que nous éditons. Nous n'exigeons pas avant l'envoi du volume le versement d'une somme déterminée.

Ce service remplace les abonnements de \$5.00 et de \$10.00. Cependant, la transformation n'affecte en rien les anciens abonnés. Ils continueront à recevoir nos éditions comme par le passé, jusqu'à l'épuisement de leur crédit. Dans la suite, leur nom sera transporté automatiquement sur la nouvelle liste d'abonnés à nos envois d'office, à moins d'avis contraire.

5o La propagande de la fête de Dollard: Nous pouvons procurer à notre jeunesse:

a) toute la littérature patriotique nécessaire pour glorifier le héros du Long Sault;

b) la « Rose de Dollard » (nom et article enregistrés, tous droits réservés.)

c) les bustes, les timbres et les cartes postales de Dollard.

6o Le service des livres de classe: pour répondre aux besoins de notre clientèle, ce nouveau service est définitivement organisé: livres de classe français, anglais, latins et grecs; livres de classe importés et livres de classe canadiens, etc. Les soins les plus attentifs seront accordés aux commandes qu'on nous confiera.

7o Le service de livres de prix importés: nous lui avons apporté un perfectionnement méthodique et le recommandons spécialement aux éducateurs et aux éducatrices. Notre assortiment de l'année offre un choix de 125 séries, et de 2000 titres divers. Nos prix sont tout à fait modiques. Consultez et faites consulter notre catalogue, ou mieux, visitez notre comptoir.

8o Le service des livres de fonds importés: Le caractère de ce service se résume en trois mots: variété, originalité, distinction. Notre catalogue No 2, consacré particulièrement aux livres de fonds, le premier du genre offert par la maison, sera par lui-même éloquent. Nous prions nos amis de le retenir dès maintenant.

ET LA FÊTE DE DOLLARD?

Hâtons-nous de l'organiser. Nous offrons tous les éléments nécessaires pour vous aider à en faire un succès. Commandez immédiatement les articles suivants, à la portée des bourses de tous les éducateurs et éducatrices et de tous les jeunes.

Littérature

Si Dollard revenait (abbé Groulx).....	\$0.10
L'Exploit de Dollard (abbé Faillon).....	.10
Les trois combats du Long-Sault (abbé Guindon).....	.35
Dollard (Joyberte Soulanges).....	.35
Le bréviaire du patriote (Mgr Paquet).....	.25
Gloire à Dollard (Juiien Perrin).....	.20
Dollard (Hervé Gagnier).....	.30

Les « Roses de Dollard » — (A meilleure marché que l'an passé)
\$1.50 le cent — \$6.00 le cinq cents — \$11.00 le mille.

Les timbres de Dollard — Carnet de 45 \$0.05 — 12 Carnets \$0.50 — 100 Carnets \$3.50.

Les Bustes de Dollard :

(D'après Laliberté) 12 pcs de haut : \$1.50

(Signé par Laliberté) 24 pcs de haut : \$12.00

Les cartes postales de Dollard :

Dessin par Berthe Lemoyne : La doz. \$0.25 — Le cent \$1.50 — Le mille \$10.00.

Dessin par Laliberté : même prix.

NOS DEUX ÉDITIONS DE MAI.

Deux nouveaux volumes sont confiés à l'imprimeur. Ils paraîtront vers le 15 mai courant. Une bonne partie de l'édition est déjà vendue. Il serait prudent de retenir son exemplaire immédiatement.

Le premier volume est un nouveau recueil de vers de Mme Blanche Lamontagne-Beaugard « *La Moisson Nouvelle* », dont on lira, en pages antérieures une pièce inédite intitulée « *Dollard des Ormaux* ». Le talent de l'auteur s'accroît, l'inspiration est toujours heureuse, et le travail technique marque une évolution progressive dans l'art poétique. Le volume de 200 pages se vend \$0.75 l'exemplaire.

Voici des conditions de vente spéciales pour ceux qui désirent se procurer en même temps deux autres recueils de vers du même auteur : « *La Vieille Maison* », « *Les trois Lyres* », et son roman « *Un cœur fidèle* ». Les quatre volumes brochés \$2.50 franco.

Le deuxième volume est pour les jeunes et les moins jeunes. C'est un conte de fées où le merveilleux est entièrement féérique. « *Le filleul du roi Grolo* », par Mlle Marie-Claire Daveluy aura, nous en sommes convaincus, un aussi fier succès que les « *Aventures de Perrine et Charlot* », dont il ne nous reste que quelques exemplaires. « *Le filleul du roi Grolo* » est orné de plusieurs dessins appropriés au sujet, compte 275 pages, et se vend \$0.75 l'exemplaire. Les deux exemplaires : « *Perrine et Charlot* » et « *Le filleul du roi Grolo* » \$1.25 franco.

DES COMPLIMENTS AGRÉABLES.

Magali Michelet, auteur de « *Comme Jadis* » nous envoie de France l'appréciation suivante :

« L'aspect de mon nouveau volume m'a causé un agréable plaisir. Plusieurs connaisseurs m'ont affirmé que l'édition était égale à celles des meilleures maisons parisiennes. En tous cas, je regarde le rayon de ma bibliothèque ou s'alignent tous les livres canadiens édités durant ces 20 dernières années et je n'en vois pas de meilleur goût que ce dernier-né des presses de « *l'Action française* ». Voulez-vous, cher Monsieur, accepter ce compliment dans toute sa sincérité... »

Il nous fait plaisir d'adresser cet hommage à qui de droit, c'est-à-dire à notre imprimeur, la firme Arbour et Dupont, et en particulier à son gérant d'imprimerie, M. J.-Alex. Thérien, dont un autre connaisseur nous disait en termes savoureusement imagés : « C'est un type qui travaille avec sa tête ».

Nous avons tenu à citer cet exemple pour inviter tous nos éditeurs canadiens à accorder plus de soin au cachet artistique qu'il est nécessaire de donner au livre canadien, si l'on tient à le propager avec fierté, non seulement sur le continent nord-américain, mais dans les « vieux pays ».

« POUR SAVOIR OÙ VA L'ARGENT ».

Cette nouveauté, publiée récemment par les « Editeurs Canadiens Engr. », offre un intérêt remarquable, par sa méthode efficace et originale de réussir à connaître « où va l'argent ». Rien ne nous sert de recevoir des salaires fabuleux si l'argent qui nous arrive s'éparille à notre insu aux quatre vents du ciel. Ce volume d'une centaine de pages, format 7 x 10, se vend à notre comptoir \$1.00 l'exemplaire. Les services spéciaux qu'il est appelé à rendre, nous autorisent à croire que l'ouvrier, le cultivateur, aussi bien que le professionnel et le commerçant, soucieux d'atteindre à l'aisance nécessaire pour fonder et maintenir un foyer heureux, en feront rapidement leur vade-mecum.

ET LE « NATIONAL COUNCIL OF EDUCATION ».

Il est deux mots-d'ordre que les guides de notre nationalité doivent unanimement accepter s'ils tiennent à réaliser, un jour, l'épanouissement de notre intégrité catholique et française sur le sol américain : « *Mind your own business* » en face de l'étranger qui cherche à s'imposer dans la solution de nos problèmes vitaux ; et « *Mind our own business* » en face de l'indifférence et de l'inaction de cette masse inerte des nôtres qui devraient constituer notre bataillon de constructeurs et de meneurs.

Les défauts de notre système éducationnel, aussi bien que de notre système politique et économique, ne seront corrigés à notre avantage que par nos propres efforts et notre propre vertu.

N'ayons pas la naïveté d'espérer que les nationalités étrangères ou rivales auront la générosité de se pencher amoureusement sur notre berceau pour guérir nos « bobos ».

« *Mind our own business* ». Voilà le motto salulaire. Mais occupons-nous-en, et cessons de gaspiller nos énergies en contribuant au développement des organismes qui sont la propriété des autres. Soyons chez nous, chez nous. Ayons la fierté d'allumer et d'éteindre nos flambeaux sans le secours du voisin.

A cette fin, instruisons-nous davantage, en science pédagogique comme en sciences sociales, économiques, politiques, etc., etc. Nous venons de recevoir une certaine quantité de l'ouvrage si complet de L. Riboulet. « *Histoire de la pédagogie* ». Nos éducateurs et nos éducatrices trouveront un réel profit à parcourir cet ouvrage où l'auteur juge avec compétence et impartialité la valeur des systèmes pédagogiques des rationalistes, des protestants, des ennemis de l'Eglise, et ceux que l'Eglise a toujours approuvés et défendus. L'exemplaire, in-16, 258 pages, relié semi-toile, est en vente à notre librairie : \$2.00 franco.

Albert LEVESQUE, gérant.